



**CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
(CRRTE)**

**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER MONTAGNE DE LURE
&
HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON**

2021-2026

Établi entre

La communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, représentée par son Président, David GEHANT, habilité par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2021, ci-après désignée par « la CCPFML »

La communauté de communes de Haute-Provence – Pays de Banon, représentée par son Président, Jacques DEPIEDS, habilité par délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2021, ci-après désignée par « la CCHPPB »

D'une part,

ET

L'État, représenté par Mme la Préfète des Alpes de Haute-Provence, ci-après désigné par « l'État »

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

- La Banque des Territoires, représentée par son directeur régional,
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), représentée par sa déléguée territoriale, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), représentée par sa déléguée territoriale, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
- L'Agence de la transition écologique (ADEME), représentée par son directeur régional,
- L'Agence de l'Eau, représentée par la directrice de délégation PACA – Corse,
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par la direction territoriale Méditerranée,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son président,
- La Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, représentée par son président.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT	5
1. Description de l'objet du CRRTE et de son ambition	5
2. Actions - phares	6
ARTICLE 2 : PORTRAIT ET ENJEUX DU TERRITOIRE	6
1. Présentation du territoire et de son organisation institutionnelle	6
2. Analyse prospective des enjeux de développement	8
Le tourisme : pour la CCHPPB	8
L'économie : pour la CCHPPB	9
Un espace rural singulier et attractif	9
Une population vieillissante, des profils en évolution	10
Le tissu économique et l'emploi	10
La mobilité	11
Couverture numérique et Très Haut-Débit	11
ARTICLE 3 : INTÉGRATION DES CONTRATS EXISTANTS	12
1. Recensement des contrats existants	12
2. Articulation des contrats existants avec le CRRTE	15
3. Des outils et des équipements structurants	15
Sur le plan touristique :	17
Sur le plan économique :	17
Sur le plan culturel :	18
ARTICLE 4 : LA STRATÉGIE CONJOINTE DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	18
1. La stratégie de relance de l'activité	19
2. A court et moyen terme, la transition écologique et la ruralité du territoire sont des leviers pour son développement	20
ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE	28
ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES	29
1. Dispositions générales concernant les financements	29
2. Le territoire signataire	29
3. L'État, les établissements et opérateurs publics	29
ARTICLE 7 : LA GOUVERNANCE	30
ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT	32
1. Suivi du CRRTE	32
2. Évaluation du CRRTE	32
ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT	34
ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DU CONTRAT	34
ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CRRTE	34

Sommaire des annexes :

ANNEXE 1 :

Les grands projets du territoire d'envergure régionale présentés au Contrat d'avenir

ANNEXE 2 :

Les projets de relance de l'activité à court terme (2021-2022)

ANNEXE 3 :

Les projets de relance et de transition écologique de moyen terme (2023-2026)

ANNEXE 4 :

Indicateurs d'évaluation du CRRTE

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, et plus spécifiquement pour la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le prolongement de la signature du Contrat d'avenir 2021-2027 de la Région Sud entre le Premier Ministre, Jean Castex, et le Président du Conseil régional, Renaud Muselier, le 6 janvier 2021, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui, le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le 29 mai 2021 à Mane, les parties à la présente convention ont signé, en présence du Premier Ministre, une convention d'initialisation du CRRTE pour exprimer leur volonté d'engager un partenariat contractuel, convenir de ses principaux champs d'action et lancer une première série d'actions de relance économique.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1. Description de l'objet du CRRTE et de son ambition

Le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRRTE) entre l'État et le territoire partenaire a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire, dans ses composantes urbaines et rurales.

Le CRRTE s'inscrit à la fois dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; mais aussi dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et acteurs du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRRTE permettra de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc. influencent les projets de territoire.

Ce contrat aura vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par des contrats passés entre l'Etat et les deux communautés de communes ou leurs Communes.

2. Actions - phares

Comme le Contrat Etat-Région, « Contrat d'Avenir », conclu le 6 janvier 2021 entre le Premier Ministre et le Président du Conseil régional, dont il déclinera les orientations sur le présent territoire, le CRRTE propose un cadre permanent de référence pour les élus des communautés de communes et de ses communes, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banques des territoires, Action Logement...).

Il identifie les projets prioritaires et actions pertinentes, notamment en matière de :

- Développement du territoire grâce à l'environnement
- Préservation de l'environnement comme écrin de vie

Ces projets seront classés en trois rubriques, en fonction de leur niveau de priorité, selon qu'il s'agit :

- des grands projets du territoire d'envergure régionale, présentés au Contrat d'avenir ;
- des projets dont la réalisation est prévue à court terme (2021-2022), participant à l'effort de relance
- des projets à moyen terme (2023-2026).

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de six ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2 : PORTRAIT ET ENJEUX DU TERRITOIRE

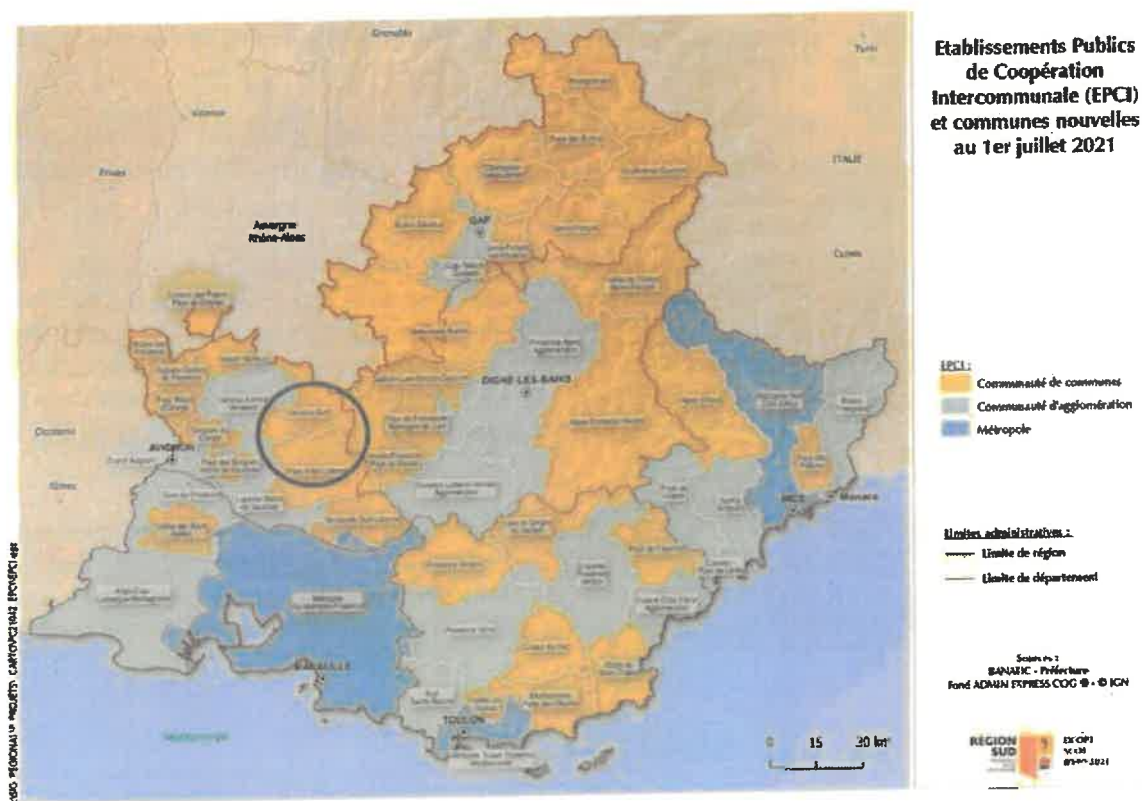
1. Présentation du territoire et de son organisation institutionnelle

Les communautés de communes Haute-Provence Pays de Bañon (CCHPPB) et Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML) sont deux intercommunalités, partageant un bassin de vie commun, créées, respectivement, pour la première, le 1^{er} janvier 2017, de la fusion de deux communautés de communes issue de la réforme de la carte intercommunale engagée par la loi NOTRe, et pour la seconde, dès 2002.

À travers la création de SIVOM ou la constitution de territoire de projet, comme le Pays de Haute Provence (PHP) autour de Forcalquier, ces communautés de commune ont développé de longue date une solidarité territoriale qui les a habituées à l'articulation de différentes échelles et à l'adaptation aux contextes divers.

La communauté de communes Haute-Provence-Pays de Banon compte 21 communes pour 9710 habitants, soit 1650 habitants supplémentaires depuis l'an 2000. Ce territoire qui se déroule du versant sud de la montagne de Lure jusqu'au plateau d'Albion, au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, demeure un territoire attractif, en particulier d'un point de vue économique. Sa situation géographique, à la confluence de trois axes de communication importants (la Durance, qui relie les Alpes à la Méditerranée, la vallée du Calavon qui relie la Durance au Rhône, et la proximité avec le Vaucluse) et la priorité donnée par ses élus au développement économique et la création de services à la population, permettent d'attirer de nouveaux foyers et entreprises, notamment dans la filière « senteurs-saveurs » et l'agro-alimentaire.

Le territoire, situé en ZRR, dispose d'un potentiel économique avéré, qui doit être consolidé par la création de locaux disponibles pour les entrepreneurs au sein de nouvelles zones d'activités, d'une part, et le soutien à la filière agricole, caractérisée par la polyculture et l'élevage (olive, lavande, élevage ovin, fromage de Banon), d'autre part. Enfin, la beauté des villages de caractère, la qualité patrimoniale et architecturale, l'existence d'équipements rares (observatoire et planétarium de Saint-Michel-l'Observatoire, musées et jardins de Salagon, la librairie le Bleu et à Banon, etc.) et l'ouverture aux activités de pleine nature en font une destination touristique privilégiée, ce secteur étant une locomotive de l'économie locale.



La communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure compte 13 communes pour 10 109 habitants au 1^{er} janvier 2021 et s'étend sur une superficie d'environ 310 km², ce qui lui confère une densité moyenne de 32 habitants au km².

La finalité de l'intercommunalité est de permettre aux communes de s'associer et de mutualiser leurs moyens afin de mener à bien des projets qu'elles ne pourraient porter seules tout en favorisant un maillage harmonieux et un aménagement pertinent du territoire. Pour mener à bien ce projet, les treize communes de la communauté de communes lui ont transféré des compétences dans les blocs suivants :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace ;
- Environnement ;
- Voirie et déplacement ;
- Logement et cadre de vie ;
- Équipements culturels, sportifs et touristiques.

Ce territoire présente une grande diversité tant sur le plan des superficies des communes qu'en termes de population :

- la population totale moyenne est de 750 habitants. Elle oscille néanmoins entre 5 010 habitants à Forcalquier et 61 habitants à Revest-Saint-Martin, commune la moins peuplée, conférant un rapport de 1 à 82 entre ces deux communes ;
- si le territoire communautaire s'étale sur 310 km², les superficies varient dans un rapport de 1 à 6 suivant les communes ;
- la densité moyenne est de l'ordre de 31 habitants au km², elle s'établit à 117 habitants au km² en ce qui concerne la ville centre et n'atteint pas 4 habitants au km² à Lardiers.

Ces chiffres montrent qu'il n'existe aucun lien entre le nombre d'habitants des communes et leur superficie.

Plus généralement, la population de la communauté de communes enregistre une croissance démographique (+0,8% par an) deux fois plus forte que la moyenne des huit EPCI du département des Alpes de Haute-Provence.

Caractérisé par un paysage collinaire, une altitude moyenne et bordé par des frontières naturelles – la montagne de Lure au Nord, les contreforts du Luberon au Sud et le Val de Durance à l'Est, qui contraste fortement avec les massifs montagneux par l'altitude et l'occupation des sols – le territoire de la communauté de communes est rural, riche d'un patrimoine naturel et culturel qui façonne un art de vivre typiquement provençal, et a su développer des initiatives innovantes, en particulier dans le secteur « senteurs-saveurs » (Université européenne des Saveurs & des Senteurs, Bistrots de Pays, etc.).

La morphologie du territoire ainsi que le niveau d'équipements, de services et d'activités favorisent l'apparition et le maintien de disparités au sein du territoire qui suscitent des formes urbaines variées aux niveaux d'attractivité contrastés et qui génèrent des phénomènes de centralité avec Forcalquier comme bourg-centre économique et administratif et Saint-Étienne-les-Orgues comme pôle secondaire de service.

2. Analyse prospective des enjeux de développement

Le tourisme : pour la CCHPPB

La communauté de communes de Haute-Provence Pays de Banon entend promouvoir et développer deux axes forts, le tourisme et l'économie ; l'un et l'autre à caractère économique.

Le tourisme en raison des potentialités du territoire avec son patrimoine monumental et culturel qui constitue déjà un des pôles ; l'environnement et les espaces naturels notamment sur la partie nord-ouest avec de vastes étendues de lavande sans oublier le caractère pittoresque des villages.

Toutefois les analyses réalisées jusqu'ici mettent en évidence, en ce qui concerne le tourisme, deux lacunes :

- le défaut d'organisation ;
- la nécessité de structurer l'activité.

Désormais le transfert de la compétence tourisme à la communauté de Haute-Provence Pays de Baïon permet de combler ces lacunes dans la perspective d'investissements conséquents afin d'organiser le service tourisme au sein de la communauté, sur le plan d'un accueil commun au niveau administratif, mais également d'établir des produits touristiques ; adaptés à la demande et surtout se tourner vers une clientèle internationale qui, pour l'instant, ne représente que 13 % des touristes accueillis sur le territoire.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'étendre l'amplitude des séjours depuis le printemps jusqu'à l'automne.

L'économie : pour la CCHPPB

L'expérience acquise, dans ce domaine, par l'ancienne communauté de Haute-Provence constitue un atout supplémentaire.

Il s'agit là encore, de promouvoir et surtout d'encourager, la création d'activités dans le domaine précis des senteurs et saveurs sans oublier celui de l'agroalimentaire.

La démarche originale consiste dans l'acquisition de bâtiments désaffectés pour les mettre à disposition de créateurs d'entreprises lesquels pourront immédiatement et sans attendre engager leurs projets.

Cette vision s'intègre dans tout le territoire pour permettre ensuite aux entreprises qui ont fait le choix d'une implantation de la rejoindre lorsque le bâtiment qui devra les accueillir sera édifié.

Par ailleurs, dans une logique de circuits courts, afin d'éviter les déplacements du personnel qui intervient dans les futures implantations, (actuellement chaque jour 1000 personnes environ transitent de l'arrière-pays vers le Val de Durance pour des raisons professionnelles), pour limiter les déplacements, des aménagements réfléchis, à caractère économique sont prévus à Banon, Reillanne, Dauphin et Saint Maime.

La démarche s'intègre aussi dans la volonté affirmée de ne pas empiéter sur des terres agricoles comme par exemple dans le parc de Pitaugier où le choix des élus de la communauté a été de ne pas procéder à son extension.

Un espace rural singulier et attractif

Bordé en partie Sud par le Val de Durance et au Nord par la montagne de Lure, culminant à 1 826 m, le territoire présente des paysages marqués par de vastes perspectives dégagées et des collines douces. La polyculture y est très présente (céréales, tournesol, lavandes, prairies...) et les vergers (oliviers, amandiers) également. L'absence d'eau, sauf dans le fond des vallées, la diversité des forêts et des garrigues font de la Haute-Provence un pays singulier. Les villages sont souvent perchés et l'espace urbain est structuré par un réseau dense de rues et de calades.

Les remparts médiévaux sont souvent encore présents. C'est le pays de la pierre sèche, des cabanons pointus, des bergeries, des murs et des restanques qui soutiennent les cultures et les chemins. Le petit patrimoine rural est partout présent : fontaines, lavoirs, pigeonniers, chapelles, oratoires qui ponctuent le paysage. La Haute-Provence est le pays de la douceur rarement contrariée par les orages d'été ou les hivers trop rudes.

Une population vieillissante, des profils en évolution

On remarque que la population vieillit plus rapidement que dans le reste de la région PACA. Ce phénomène est une des conséquences de l'attractivité du territoire, propice à l'installation de retraités. Cette tendance s'accompagne d'un départ des jeunes en recherche de parcours universitaires et d'emplois non présents localement.

Le tissu économique et l'emploi

Si le secteur agricole, orienté vers la polyculture et le poly-élevage, y est important, les secteurs secondaire et tertiaire représentent l'essentiel de l'emploi salarié. La CCPFML présente des emplois davantage tournés vers les services et les administrations (37,1 % et 38,8 %), seuls 10 % des emplois y étant agricoles. Ceci est dû à la présence de différents services publics. 9,3 % des emplois sont liés à la production industrielle en particulier dans le secteur des senteurs-saveurs, cosmétique, agro-alimentaire, métiers du livre, des transports ou encore de la valorisation de la filière bois, grâce aux incitations liées au classement du territoire en ZRR et au dynamisme de certaines zones d'activité (Chalus notamment), facilitant l'accueil d'entrepreneurs.

Globalement, et ce depuis longtemps, l'agriculture locale est diversifiée et fortement structurée. Elle a traditionnellement façonné l'image du territoire et continue à développer des filières d'avenir. Elle poursuit son adaptation vers des secteurs où la transformation et la commercialisation représentent une forte valeur ajoutée : blé dur et lavandin, plantes médicinales et aromatiques, agriculture biologique, élevage caprin, cultures maraîchères, apiculture, etc. Les AOC (fromage, viande, huile d'olive) sont nombreuses et bénéficient d'une image de marque très positive.

Fort d'une production riche, variée et de qualité, souvent issue de l'agriculture biologique, le territoire a développé de nombreux projets permettant de consommer local ; ainsi, les marchés paysans sont hebdomadaires dans de nombreux villages, le système des paniers du producteur au consommateur est tout à fait fonctionnel assurant aux agriculteurs de meilleurs prix de vente.

En conséquence de ce dynamisme agricole, quelques activités agroalimentaires se développent au sein de la zone d'activités de Forcalquier. Axé sur la production de produits cosmétiques ou à base d'huiles essentielles et de produits alimentaires biologiques, ce secteur est en plein développement depuis maintenant des années et représente un atout économique pour le territoire, sans pour avoir un impact réellement significatif sur l'ensemble de l'économie locale.

Le tourisme, fort des atouts inhérents au territoire, représente une part des plus conséquentes de l'économie locale. Marqué par une forte saisonnalité, il s'agit principalement d'un tourisme estival de découverte, sur un temps relativement court. La diversité des activités et le cadre d'exception de ce territoire permettent cependant une fréquentation touristique toute l'année. Les marchés et la qualité des productions locales participent à l'attractivité locale.

La filière des saveurs et des senteurs joue un rôle clef pour ces deux communautés de communes tant sur le plan de la production que de l'attractivité touristique grâce, par exemple, aux champs de lavande. Forcalquier est riche de la présence de l'Université Européenne des Senteurs et des Saveurs (UESS) implantée depuis 2002. L'UESS est un centre de formation professionnelle. Elle est sous convention avec l'Université d'Aix Marseille. Elle est également le seul centre de formation habilité par l'État à délivrer la certification nationale de savonnier. Elle accompagne quelques 2 000 entreprises régionales spécialisées dans la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, d'huiles essentielles, de cosmétiques, de parfums...

Autres atouts du territoire, les activités de pleine nature, comme la randonnée, pédestre, équestre, qui doivent aussi leur développement à une volonté publique (aménagement, balisage) et à l'implication forte de nombreuses associations.

L'existence d'une autre filière, dans le domaine de la construction, est à souligner : celle de l'éco-construction ; plusieurs entreprises, centres de formation, associations ou initiatives convergent vers cette thématique riche d'avenir, porteuse d'emplois et respectueuse de notre environnement.

Tous ensemble, ces différents acteurs impulsent une véritable dynamique répondant aux enjeux de transition énergétique mais aussi de « mieux vivre » qui participent à l'attractivité du territoire.

Les déploiements sur le territoire du numérique et « très haut débit » apparaissent indispensables pour accompagner ces stratégies de développement. Le programme d'actions des communautés de communes intègre des équipements et outils permettant d'accroître la compétitivité du territoire.

La mobilité

Situées en retrait par rapport aux grandes voies de circulation, les communautés de communes ne sont accessibles depuis les grandes agglomérations urbaines que par voie routière et en véhicule individuel, l'offre en transports collectifs étant limitée. Avec Aix en Provence à 55 mn et Marseille à 1h10 en voiture, le territoire des communautés de communes subit les effets du processus de métropolisation : l'annexion de territoires de plus en plus lointains au fonctionnement de la métropole Aix-Marseille. A l'ouest, Avignon est à 1h40 par le même mode de déplacement, ce qui permet de se raccorder à la vallée du Rhône.

Avec les écarts constatés en matière de population, de superficies des communes et de densité de peuplement, la problématique de l'accès aux services et aux activités est prégnante. Cela est d'autant plus vrai que le territoire enregistre des dynamiques démographiques relativement importantes malgré un solde naturel négatif. Qu'il s'agisse de liaisons supra ou intra territoriales, le territoire souffre d'un déficit préjudiciable de services de transport qui retentit tout à la fois sur les conditions de viabilité du territoire, l'activité économique qui est développée localement et l'emploi.

Ainsi, les communautés de communes pourraient s'appuyer sur les axes structurants que sont l'Eurovéloroute n°8, ou la Transalpine (V64) pour mailler leur territoire d'aménagements cyclables. Il s'agirait pour elles de répondre aux besoins de déplacements quotidiens (domicile-travail, accès aux services...) tout en favorisant l'attractivité, y compris touristique, de son territoire.

Au-delà des infrastructures pour les modes actifs, il y a lieu de compléter l'offre de transport collectif (lignes TER, LER et conseil départemental) par d'autres modes adaptés aux territoires ruraux :

- Infrastructures permettant l'intermodalité : halte routière avec parking vélo sécurisé et bornes de recharge associées ;
- Services innovants d'autopartage en milieu rural de véhicules électriques ;
- Mise en place de bornes de recharges (autos et vélos) ;
- Acquisition de navettes (bus, minibus) permettant d'offrir des services de transport complémentaires de type social, événementiel ou sportif.

Couverture numérique et Très Haut-Débit

L'attractivité du territoire ne pourra être maintenue sans un accès facilité à ces nouvelles technologies. Si le territoire permet la disponibilité des technologies ADSL, on note néanmoins de fortes disparités d'une commune à l'autre, pénalisant l'ensemble des activités et leur développement. Au-delà d'une

amélioration du réseau, l'Internet Très Haut Débit doit être facilité même s'il ne peut être que progressif et qu'il dépend des investissements engagés par les opérateurs et les collectivités territoriales. Le schéma départemental d'aménagement numérique prévoit le déploiement du réseau sur le territoire départemental. Plusieurs travaux sont d'ores et déjà engagés dans le cadre du syndicat mixte de très haut débit PACA (SMO PACA THD).

Des sites sont identifiés comme devant être équipés de façon privilégiée, essentiellement sur Forcalquier et Saint-Étienne-les-Orgues. Ces équipements favoriseront la réactivité et la compétitivité des entreprises installées sur le territoire.

ARTICLE 3 : INTÉGRATION DES CONTRATS EXISTANTS

1. Recensement des contrats existants

L'État, le Conseil régional et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence ont formalisé plusieurs partenariats avec les deux communautés de communes dans le cadre de politiques contractuelles sectorielles.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remises en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Outre le **Contrat d'avenir 2021-2027**, les deux communautés de communes bénéficient du **Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2026** qui représente pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une enveloppe de 1,7 milliard d'euros. Le CPER, outil de politique publique pour l'égalité des territoires, doit jouer un rôle moteur afin d'offrir un niveau d'équipement suffisant et harmonieux pour préparer l'avenir. Il vise à renforcer l'attractivité régionale et à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Il s'articule autour de 3 objectifs :

- Soutenir le développement économique au service de l'emploi,
- Être le vecteur de la transition écologique et énergétique en Région,
- Produire un effet levier pour l'investissement local et faire converger les financements.

Il se décline dans les Alpes de Haute-Provence via la convention spécifique d'application. Notre territoire pourra bénéficier des mesures transversales pour l'emploi et la jeunesse, le développement solidaire des territoires...

Les deux intercommunalités ont également conclu avec le Conseil régional de la Région Sud des **Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial (CRET) 2021-2023** qui définissent quatre axes prioritaires : la transition énergétique, l'aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière, l'économie et la création d'emplois et enfin la solidarité et la sociabilité au sein des territoires.

Elles sont également signées des **Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST)** avec le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Sous le pilotage du conseil départemental, le projet de l'Agence Locale de Transition Énergétique et du Parc Naturel Régional du Luberon propose de couvrir l'intégralité du territoire avec tous les actes métiers. ALTE couvrirait la totalité du territoire départemental et aurait une mission de chef de file sur les sujets liés à la communication et l'animation, le PNRL ne couvrirait que le territoire de ses

EPCI (CCHPPB, CCPFML, DLVA) représentant 50% de la population départementale. ALTE irait à la rencontre des publics cibles du territoire pour faire la promotion et le conseil à la rénovation énergétique. Le PNRL capterait le public via son réseau de permanence archi-conseil. Ces deux structures peuvent s'appuyer sur leurs expériences de portage d'espace info énergie (dans le 84) et de la plateforme territoriale à la rénovation énergétique (dans le 84 et le 04), ainsi que sur le déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) dans le département de Vaucluse.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments (logements et petit tertiaire privé) en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels ;
- Assurer un parcours complet d'accompagnement avec une couverture complète du territoire national en consolidant et/ou complétant les dispositifs territoriaux existants, constitués des Espaces conseils FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) comme des Espaces Info Energie, des plateformes territoriales de rénovation énergétique etc ;
- Assurer une bonne articulation entre les espaces FAIRE, les services publics d'accueil et de conseils tels que Maisons France Services, les Mairies... Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche qui vise : à assurer la fiabilité de l'information délivrée aux ménages sur tout le territoire régional, à apporter aux ménages et aux professionnels une meilleure lisibilité du réseau des acteurs et des aides disponibles et à structurer une gouvernance aux échelles régionales et locales (permettant la couverture totale du territoire régional).

La communauté de Haute-Provence Pays de Banon a déjà engagé plusieurs opérations : lutte contre le logement indigne, réhabilitation et production de logements sociaux par la restauration de bâtiments existants, engagement d'une procédure d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Et enfin, dans la continuité la candidature au programme européen LIFE dans la lutte contre les déperditions énergétiques ; cette opération concerne l'ensemble de son territoire.

Le territoire des deux communautés de communes est intégré au périmètre de la **CIMA / POIA, Convention Interrégionale du Massif des Alpes / Programme opérationnel interrégional Alpes - FEDER.**

LA CIMA et le POIA prévoient que pour la période 2021-2026 seront soutenus, l'évolution de l'offre touristique alpine, la préservation des ressources et de la qualité de l'espace, la performance des filières pastorales et forestières, l'emploi et les services contribuant à l'attractivité du massif.

Concernant la structuration du tourisme, le territoire bénéficie du soutien du dispositif **Espaces Valléens** porté par le Parc Naturel Régional du Luberon pour la période 2021-2027 qui répond à 3 enjeux :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique
- Répondre aux attentes des clientèles (clientèles jeunes, sensibilité environnementale...) pour un développement touristique diversifié 4 saisons
- Favoriser la cohérence territoriale

Grâce au Parc du Luberon qui a porté la candidature du territoire désormais labellisé, le territoire des deux intercommunalités bénéficie également du dispositif TEPCV, **Territoire à énergie positive pour la croissance verte**, et donc de l'appui financier du Ministère de l'environnement et de l'énergie.

Six domaines d'action sont prioritaires : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports propres, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'éducation à l'environnement. Dans le cadre de TEPCV, presque l'entièreté des communes de la CCPFML ont d'ores et déjà mené des travaux de rénovation et modernisation de l'éclairage public par l'utilisation d'ampoules à basse énergie ainsi que la mise en place de calculateurs astronomiques.

Par ailleurs, la **charte forestière de territoire Montagne de Lure**, conclue entre les deux communautés de communes, CCHPPB et CCPFML, traduit une volonté politique commune de mettre en œuvre une stratégie de gestion durable et concertée des forêts et de valorisation des ressources forestières afin de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques actuels et à venir.

Cette stratégie établit, pour la période 2019-2023, un programme d'action en 4 axes, 11 objectifs opérationnels et 19 fiches actions, validé par un comité de pilotage regroupant collectivités, administrations, gestionnaires forestiers, propriétaires privés, usagers de la forêt, scientifiques, associations environnementales et professionnels de la filière bois.

Le programme d'action pluriannuel sur 5 ans, s'articule autour des axes suivants :

- La mise en œuvre et la pérennisation de la charte forestière visant à créer une dynamique territoriale concertée par la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts,
- Le développement d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts visant à structurer et organiser la filière à garantir la gestion durable des forêts à préserver le patrimoine forestier et sa dimension multifonctionnelle sur le long terme,
- La valorisation locale des produits forestiers visant à conforter la filière bois énergie en circuit court de l'amont à l'aval, à développer des filières locales de bois d'œuvre et à promouvoir les produits forestiers locaux auprès des utilisateurs,
- La sensibilisation et la formation des acteurs et usagers de la forêt visant à améliorer l'appropriation de la thématique forêt par les élus et à favoriser le relais des objectifs auprès du grand public.

Pour la durée des mandats communaux, les communes de Banon (CCHPPB) et Forcalquier (CCPFML) bénéficient du programme *Petites villes de demain*. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Pour la CCPFML le programme *Petites villes de demain* s'articule autour de 4 axes :

- L'habitat au travers du lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle de l'EPCI, afin de diminuer notamment le taux de logements vacants (12%), et d'inciter à la rénovation thermique des logements privés
- Le commerce et les services de proximité : panorama du secteur, par typologie d'activité, en termes de résilience commerciale du centre-ville et anticiper les risques de fermeture afin de prioriser les actions à mettre en œuvre.
- La mobilité : développement de la mobilité douce, gestion des stationnements, développement du transport à la demande, avec plus de liaisons organisées et mutualisées entre les territoires.
- Le numérique : avec l'arrivée de la fibre et la refonte des sites internet de la Ville et de la CCPFML, c'est une véritable stratégie digitale qui s'engage sur 2 points :

- le rayonnement du territoire et des acteurs sur la toile pour les rendre plus attractifs
- la dématérialisation des services à la population. Les choix seront inclusifs afin que les populations les plus fragiles puissent, via la Maison France Service notamment, bénéficier de ces services. La pollution numérique sera également un critère de choix et d'action.

Les deux intercommunalités sont également membres des programmes **Territoires d'industrie et LEADER** porté par le GAL Haute-Provence Luberon.

La communauté de communes de Haute-Provence Pays de Banon, dans le cadre de la réduction de la production des déchets ménagers et dans la perspective de la collecte des bio-déchets, engage un programme de communication qu'elle conduira en partenariat avec la communauté du pays de Forcalquier Montagne de Lure.

Du côté de la CCPFML, la communauté de communes a récemment adhéré au **Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)** porté par le Département des Alpes de Haute Provence. Ce service sera mis en place afin de renforcer les services existants et de proposer des accompagnements plus poussés pour la réalisation concrète de travaux d'amélioration des bâtiments. Il permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs privés, vers la rénovation énergétique. Il mobilisera les collectivités territoriales, les réseaux professionnels, et s'appuiera sur le réseau FAIRE.

Enfin en 2019-2020, le territoire s'est engagé dans l'élaboration d'un **schéma de développement économique** dont l'objectif est d'identifier les leviers d'action du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, afin de soutenir une économie locale durable sur le territoire, de tendre vers un modèle économique vertueux et de connecter besoins et ressources au sein d'un circuit économique local, en créant un écosystème favorable à la création, à l'implantation et au développement des entreprises.

Du côté de la CCHPPB, des **Opérations de revitalisation du territoire (ORT)** ont été conclues avec cinq de ses communes (Mane, Saint-Michel l'Observatoire, Reillanne, Banon et Revest des Brousses).

Une convention **Programme d'Intérêt Général (PIG)** en faveur de la lutte contre l'habitat insalubre (LHI), a par ailleurs été conclue entre l'ANAH et la CCHPPB.

2. Articulation des contrats existants avec le CRRTE

En fonction des priorités du projet de territoire et des axes stratégiques définis ci-après, les actions contenues dans les contrats pré-existants à la signature du CRRTE, rappelés ci-dessus, pourront enrichir le contenu du CRRTE.

Les parties au présent contrat décideront, lors du premier comité de suivi du CRRTE, de l'opportunité de mutualiser la gouvernance des contrats pré-existants, rappelés ci-dessus, avec celle du CRRTE. Dans l'hypothèse où la mutualisation de la gouvernance serait privilégiée, les parties pourront conserver la possibilité de réunir des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

3. Des outils et des équipements structurants

Sur le plan économique, la Communauté de communes de Haute-Provence Pays de Banon a mis en œuvre un programme de développement qui comprend des parcs d'activités à Dauphin, Banon et

Reillanne mais également des bâtiments d'accueil d'entreprises ou encore la réhabilitation de friches pour disposer de bâtiments d'accueil pour les créateurs d'activités.

Les services à la population ne sont pas négligés, avec la création d'une troisième crèche publique qui porte leur nombre à quatre sur le territoire communautaire et la création d'un relais d'assistantes maternelles pour offrir une diversité de services aux familles ;

Réalisation de commerce de proximité comme prochainement à Villemus ou encore à Simiane-la-Rotonde.

Création ou l'aménagement de structures de type béguinage pour les personnes âgées à Revest-du-Bion, Mane, Reillanne....

Une action forte est également menée en matière **de réhabilitation de logements** ;

Dans le secteur du tourisme la valorisation des eaux minérales de Saint-Martin les Eaux est prévue.

Dans le domaine de l'environnement, une action très forte de réduction de la production des déchets ménagers et leur valorisation est programmée ou encore la création de points de covoiturage.

Sur le plan des services à la personne

Appliquée à œuvrer pour un développement maîtrisé du territoire et dans le cadre de ses compétences, les communautés de communes ont pu favoriser et soutenir des outils structurants tels que :

- La maison des services au public (MSAP), anciennement relais de services publics (RSP), qui au travers de deux agents s'attache à accompagner et répondre aux besoins de populations fragilisées.
- Un accès gratuit, tous les jours et pendant les heures d'ouverture d'un espace informatique et internet pour les démarches administratives d'ordre général, ainsi que pour les recherches d'emploi et la formation professionnelle.
- L'aménagement de **deux déchetteries** desservant les secteurs Nord et Sud du territoire communautaire.
- Sur le territoire de la CCPFML, il existe actuellement trois modes d'accueil pour les jeunes enfants : **la crèche, les assistants maternels** (qui peuvent être accompagnés par le Relais Assistants Maternels) et les gardes à domicile. Ces dispositifs visent à répondre aux besoins de tous les enfants, y compris en situation de handicap. A l'initiative de la collectivité, un **Lieu d'Accueil Enfant / Parent (LAEP)** verra le jour au 1er janvier 2022. C'est un lieu de rencontres et de loisirs pour les tout-petits avec leurs parents, afin de favoriser une vie sociale dès la naissance. Il accompagne les parents parfois très isolés devant les difficultés quotidiennes.

Les communautés de communes œuvrent également à mettre en place de véritables outils au service du développement de leurs compétences et de leur champ d'action.

Les outils et les équipements sont ci-après détaillés par grandes compétences communautaires :

Sur le plan touristique :

• **La Maison du Tourisme et du Territoire** qui accueille l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est basé à Forcalquier et relayé par 3 antennes dont 2 se situent sur le territoire communautaire : Lurs et Saint-Etienne-les Orgues.

La CCPFML a également engagé une démarche de valorisation de la montagne de Lure et particulièrement de la station se traduisant par l'installation d'équipements ludiques, ainsi que de services relatifs à l'accueil de vélos (point d'eau, système de recharge de vélo pour l'assistance électrique, sanitaire), la création d'un bâtiment d'accueil « **le Caillou** » (200m², comprenant une salle hors-sac, toilette), l'enfouissement des lignes et la fermeture de la route en arrivée de station. Cette opération d'aménagement, conduite en partenariat avec la commune de St-Étienne-les-Orgues, vise à lisser au maximum la saisonnalité des activités de pleine nature tout en préservant l'environnement du site.

• **La création d'une stratégie touristique** adaptée au territoire. Inscrite dans le programme Espace Valléen porté par l'Union Européenne, les communautés de communes orientent leur stratégie touristique vers le développement des territoires ainsi que d'un tourisme diversifié. Ce développement touristique s'inscrit dans 4 domaines que sont : les activités de pleine nature, la pierre, les produits du terroir et l'eau.

Sur le plan économique :

• **La création d'une ZAC dénommée « ZAC des Chalus II »** pour étendre leur zone d'activité économique. C'est la seule sur le territoire de la CCPFML et elle représente un bassin de près de 400 emplois. La première tranche sur une assiette foncière publique d'environ 5ha a permis l'implantation de 4 ateliers relais pour répondre aux besoins d'entreprises en développement. La création de ces ateliers relais, portés par les communautés de communes, permet de proposer d'ores et déjà une offre de service et d'immobilier d'entreprise qui répond à des besoins locaux et qui suscite une demande nouvelle. L'extension de la ZAC s'est également attachée à créer 10 lots constructibles afin de pouvoir répondre à une demande en installation d'entreprises de plus en plus forte.

• **La mise en place d'un dispositif FISAC.** Compte tenu du vieillissement du tissu commercial, et compte tenu de l'importance du maintien de ces activités pour l'équilibre du territoire, la CCPFML entend accompagner le renouvellement des commerces et s'est engagée en 2016 dans le dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce dispositif permet aux artisans et commerçants localisés sur l'ensemble du territoire, via une aide attribuée sous forme de subvention, de moderniser leurs locaux commerciaux ou de soutenir le renouvellement de leur matériel de production.

• **L'Université Européenne des Saveurs & des Senteurs :** composée d'organismes professionnels (CRIEPPAM, CPPARM, PRODAROM...), d'entreprises cosmétiques (L'Occitane-en-Provence, Terre d'Oc, Lothantique, Laboratoires BEA, ...), d'entreprises agroalimentaires (Distilleries et Domaines de Provence, Comtes de Provence, SOFALIP, François Doucet Confiseur,...) et de producteurs d'extraits naturels (SCA3P, Inolex, Beauvilliers Flavors, Naturamole,...), l'UESS est résolument tournée vers la Responsabilité Sociale et Environnementale. Le projet de l'Université repose sur une approche systémique de l'entreprise et de ses relations avec son territoire et ses consommateurs.

L'UESS s'est donnée 3 missions :

- Accompagner le développement des entreprises et des compétences,
- Promouvoir la culture scientifique technique et industrielle,

- Valoriser les territoires et les savoir-faire traditionnels locaux.

Sur le plan culturel :

- **La Maison des Métiers du Livre** dont la vocation est d'offrir aux acteurs de la filière un outil de développement par mutualisation de moyens. Sur la base d'un programme élaboré en concertation avec les acteurs locaux de la filière, l'opération a consisté en la réhabilitation et l'aménagement d'un bâtiment développant 1 200 m², pour faire des anciens casernements de la gendarmerie de Forcalquier un hôtel d'entreprises proposant des locaux privatifs (bureaux, ateliers) et des espaces mutualisés (salle de réunion, documentation, plateau technique, stock tampon...) dédiés à la filière livre. Un ensemble permettant d'accueillir jusqu'à 15 entreprises et 25 emplois liés aux métiers du livre (édition, graphisme, artisanat du livre ou multimédia...) et favorisant le développement par la mutualisation de moyens et de services.

- **La maison Picazio** : ce projet vise à permettre l'accueil d'écrivains en résidence, en lien avec les associations animant la vie culturelle et littéraire du Pays de Forcalquier. L'objectif porte autant sur la mise à disposition d'un cadre propice à la réalisation d'un projet d'écriture que sur l'échange au travers de rencontres entre écrivains/artistes et habitants, en lien avec les associations d'animation.

- **La Médiathèque** : tête du réseau intercommunal de lecture publique, ouvert en 2019, elle s'entend, au cœur de cet ensemble qui voit converger une diversité de publics, comme un lieu convivial et ouvert en termes d'accès à la culture pour tous. Le réseau de lecture publique regroupe la médiathèque de Forcalquier, six bibliothèques situées à Lardiers, Limans, Lurs, Ongles, Saint-Etienne-les-Orgues et Sigonce ainsi qu'un bibliobus itinérant. Autant de lieux de rencontres et d'échanges permettant l'accès à l'information, à la formation et à la culture pour tous. On y trouve plus de 26 000 documents, un accès wi-fi, un espace multimédia pour visionner un film, un dessin animé ou jouer en réseau sur PS4, SWITCH et PC.

Toujours autour de la thématique du livre, le territoire bénéficie des propositions de nombreux acteurs locaux du livre dont celles de l'association **Croq'livres** qui outre une bibliothèque de rue, s'associe à Manosque pour le festival du Livre jeunesse et permet aux plus jeunes de notre territoire de rencontrer des écrivains ou des illustrateurs en résidence, d'assister à des lectures, à des ateliers où les écoles sont également conviées.

Ce dynamisme est visible également au sein des villages tels qu'à Lurs qui reçoit chaque année "les Rencontres internationales de Lure : un observatoire de cultures graphiques". Cet événement national d'une durée d'une semaine, autour de la culture typographique et du graphisme existe depuis plus de 60 ans.

ARTICLE 4 : LA STRATÉGIE CONJOINTE DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En raison des caractéristiques et enjeux communs de ces territoires, les présidents des communautés de communes Haute-Provence Pays de Banon et Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ont choisi d'élaborer le contrat de relance et de transition écologique à l'échelle des deux intercommunalités, afin de dégager des synergies autour des ambitions et projets partagés suivants :

1. La stratégie de relance de l'activité

Le plan France Relance a été élaboré à l'initiative du Gouvernement à la suite de la crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, dont les conséquences économiques ont été immédiates et sont inédites. Ce plan a pour objectif, à court terme, de relancer fortement l'activité économique, et à moyen terme, de transformer notre pays, en investissant prioritairement dans les secteurs et industries d'avenir.

Doté d'un montant de 100 milliards, il se décline en trois piliers :

- **transition écologique** (30 milliards d'euros) : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050
- **compétitivité** (34 milliards d'euros) : renforcer la compétitivité des entreprises tout en garantissant notre souveraineté et notre indépendance technologique et en relocalisant les appareils de production en France
- **cohésion** (36 milliards d'euros) : garantir la cohésion sociale et territoriale

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, les crédits débloqués dès la fin de l'été 2020 dans le cadre du **Plan de Relance** sont répartis sur les territoires selon deux modalités :

- **via des enveloppes de financement exceptionnelles** (à l'instar de la DSIL exceptionnelle "Relance" ou DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics »), en complément des **financements de droit commun** (DETR et DSIL) et
- **via des appels à projets** publiés par les ministères selon leurs attributions respectives.

Dans le cadre du présent CRRTE, les communautés de communes associées au contrat ont souhaité inclure des projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale cohérente et structurante.

Les projets élaborés dans le cadre de cette stratégie sont en parfaite adéquation avec les trois piliers du plan de relance. Ils ont ainsi vocation à être financés pour partie par des crédits débloqués dans le cadre du plan de relance à court et moyen terme, soit par l'intermédiaire d'enveloppes de financement exceptionnelles attribuées par la préfecture de région, soit après avoir été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux ou régionaux.

Ainsi, sans attendre la signature du présent contrat, les porteurs de projets du territoire ont d'ores et déjà pu bénéficier, au titre de la relance de l'activité à très court terme, des financements suivants de la part de l'État, en 2021, représentant un total d'aides de 5 913 309 €, s'agissant des projets prêts à démarrer, les plus importants¹, suivants :

I Au titre de la transition écologique

CCPFML	CCHPPB
<ul style="list-style-type: none"> ● Construction d'un nouvel évacuateur de crues pour le barrage de la Laye (2M€) (SIIRF - CCPFML) ; ● Construction d'un réservoir d'eau à Forcalquier (1,3M€) (Forcalquier - CCPFML) ; ● Rénovation énergétique du 2^{ème} étage abritant la mairie, en vue de la mutualisation des services avec la communauté de communes (171 000€) (Forcalquier - CCPFML) ; ● Rénovation énergétique du groupe scolaire et de la médiathèque de Saint-Etienne-les Orgues (71 146€) (Saint-Etienne-les Orgues - CCPFML) ; ● Au titre de l'AAP relatif à la réhabilitation lourde et thermique des logements locatifs sociaux, réhabilitation de 39 logements à Forcalquier au sein de la résidence le Viou (429 000€) (Habitations Haute-Provence - CCPFML) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux sur le réseau d'assainissement, depuis l'ancienne station jusqu'à la nouvelle (169 158 €) (Mane - CCHPPB) ● Isolation des combles de la mairie et de l'école de Reillanne (9680€) (Reillanne - CCHPPB) ; ● Acquisition d'un camion de collecte des déchets (70 000€) (CCHPPB)

I Au titre de la compétitivité, plusieurs lauréats de l'AAP Territoire d'Industrie :

CCPFML	CCHPPB
<ul style="list-style-type: none"> ● Laboratoires BEA à Forcalquier, subvention de 20 000€ (CCPFML) 	<ul style="list-style-type: none"> ● SAS Cassan à Simiane-la-Rotonde, subvention de 100 000€ (CCHPPB)

I Au titre de la cohésion sociale et territoriale

CCPFML	CCHPPB
<ul style="list-style-type: none"> ● 2^{ème} phase de restauration de Notre-Dame du Bourguet (150 000€) (Forcalquier - CCPFML) ● Aide au recrutement de deux conseillers numériques (100 000€) (CCPFML et SIVU CASIC de Forcalquier) ● Aide à l'implantation de la Ressourcerie de Haute-Provence sur le territoire de la CCPFML (108 970€) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Construction d'un planétarium à Saint-Michel l'Observatoire (200 000€) (CCHPPB) ● Construction d'une crèche à Saint-Michel l'Observatoire (330 000€) (CCHPPB) ● Réhabilitation du centre ancien de Revest-des-Brousses au titre de l'AAP Friches : (514 035€) (CCHPPB)

2. A court et moyen terme, la transition écologique et la ruralité du territoire sont des leviers pour son développement

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court et moyen termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le portrait de territoire décliné en enjeux à l'article 2 du présent contrat :

Axe 1 : L'environnement comme source de développement du territoire :

- *Orientation 1 : accompagner le développement économique du territoire, en particulier la filière senteurs saveurs, dans le respect de l'environnement :*

La CCPFML et la CCHPPB poursuivent leurs efforts en matière de développement économique. Après avoir réalisé l'extension de sa zone d'activité en créant une ZAC en prolongement de la zone existante à Forcalquier et réalisé des ateliers – relais, elle envisage de conforter son offre en la matière, sur le site établi, en vue de répondre aux besoins d'entreprises naissantes ou en phase de consolidation.

Pour accompagner le développement économique du territoire dans le respect de l'environnement seront mis en place un hôtel d'entreprises à Forcalquier dédié à la filière senteurs saveurs ; des projets de création de zones d'activités à Dauphin et Reillanne et la consolidation de parcs d'activité existants (Banon) mais également la réhabilitation de la friche industrielle de la mine de St Maime pour faciliter l'installation d'entrepreneurs valorisant en particulier les produits locaux ; la structuration des dynamiques d'ESS et d'innovation sociale ; l'accompagnement des entreprises et des différents acteurs dans leur transition énergétique et écologique ; la facilitation de l'installation et le développement d'actions novatrices accompagnant la préservation de l'environnement et le cadre de vie des habitants ; le développement des actions de soutien au commerce et à l'artisanat ainsi qu'aux activités de pleine nature, etc...

Les différentes études menées sur le territoire ces derniers mois ont fait ressortir à la fois l'importance économique que représente notre filière senteurs saveurs mais également la nécessité de la fédérer et de la structurer. Un certain nombre de projets sont d'ores et déjà à l'étude afin de poser les premières bases de notre futur pôle d'excellence et d'attractivité économique dédié aux senteurs et saveurs. Deux axes identitaires sont retenus :

- **la valorisation du végétal, le naturel** (cosmétique sauvage, Sourcing local, qualité des produits, soutien et mise en avant des producteurs) : un segment d'actualité.
- **la chimie verte, les technologies propres** (les procédés naturels d'extraction et de fabrication) : un segment encore peu exploité.

Le pôle d'attractivité senteurs saveurs pourrait comprendre :

Un hôtel d'entreprises sur la ZA des Chalus, dédié à la thématique "senteurs & saveurs" qui accueillera les entreprises désireuses de s'installer à Forcalquier. Cette infrastructure facilitera les échanges et concourra également au dynamisme de la filière. Il participera à conforter l'attractivité économique de Forcalquier sur le plan de son expertise en matière de plantes aromatiques.

Un tiers-lieu, dans le centre ancien de Forcalquier, pensé autour de l'innovation et de la transition sociétale sur le thème de l'alimentation qui émerge. Il déclinerait la thématique "senteurs & saveurs" et s'envisagerait comme un lieu fédérateur pour les acteurs économiques, et comme un lieu ouvert d'éducation populaire et intergénérationnelle autour du numérique et de la transmission des savoirs culinaires. C'est une véritable offre de services qui est en cours de réflexion et qui comprend :

- **Une offre de formation professionnelle des parfums et arômes naturels en collaboration étroite avec l'UESS.** Elle s'adressera principalement aux futurs parfumeurs créateurs indépendants et aux parfumeurs désireux de suivre une formation continue autour du végétal, des procédés naturels, de la RSE ;
- **Une cellule d'accompagnement des porteurs de projets.** Pour être attractif, le territoire doit mettre en place un véritable écosystème autour des senteurs & saveurs, depuis la formation,

en passant par l'incubation, jusqu'à l'installation des entrepreneurs et enfin l'animation des infrastructures et du réseau d'acteurs lié à la thématique. (ex : Initiative Alpes Provence, Mosaïque, MOSAGRI, CCPFML, PNR/Leader) ;

- **Un lieu grand public** pensé autour de l'innovation et de la transition sociétale sur le thème de l'alimentation. Ex : lieu de convivialité et d'animation autour d'un café/cantine, lieux d'exposition (pop-up/vitrine des producteurs locaux), espace de rencontre / formation / transmission intergénérationnel.

L'UESS, installée depuis 20 ans à Forcalquier, fera partie intégrante de ce pôle d'excellence et apportera son soutien et son expertise pour le développement des divers projets.

- *Orientation 2 : conforter l'atout que constitue la filière touristique en structurant une offre correspondant aux nouvelles attentes ("slow tourisme", retour aux sources) :*

Pour la CCHPPB il s'agit d'aménager la Maison du Tourisme à Banon et le bureau d'informations touristiques à Reillanne de rénover le planétarium de Saint-Michel l'Observatoire ; développer un projet autour du bien-être en ré-utilisant les sources de St-Martin les Eaux exploitées par le passé pour ces vertus notamment pour la peau ; réaliser une structure d'hébergement touristique à Banon où l'offre fait défaut ; encourager la création de gîtes/ chambres d'hôte dans les zones agricoles et naturelles; rénover les bergeries en ruines pour en faire des refuges pour les randonneurs ; développer et structurer l'agrotourisme ; valoriser les espaces biodiversité en cœur de ville ; garantir la préservation des espaces naturels et des paysages, etc...

Il s'agira pour la CCPFML de répondre aux nouvelles attentes de nos cibles (jeunes, familles, seniors), de proposer une offre de tourisme orientée sur l'expérience et l'authenticité, incluant des produits "famille" attractifs autour des 4 saisons. La Montagne de Lure pourrait également s'équiper d'une aire de jeux ludique, éducative et éco-responsable, ainsi que d'une Maison de la Nature qui intégrerait et valoriserait, à travers des animations, les colporteurs du XXI^e siècle (professionnels cueilleurs de la filière senteurs-saveurs). Les infrastructures liées aux sports de pleine nature seront renforcées et devront également être accessibles en handisport. L'offre en hébergement et en restauration doit dès à présent prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux, et s'étoffer d'un véritable service en restauration qui valorise la gastronomie et les producteurs locaux. Afin d'accueillir les visiteurs toute l'année avec les services de qualité attendus dans une station de montagne.

La présence d'une ancienne colonie de vacances (Port de Bouc au pied de la Montagne de Lure relié à Saint-Etienne-les-Orgues), est une opportunité pour positionner la Montagne comme un site favorable à l'accueil de classes de découverte en montagne, (cf Plan Avenir Montagne : réhabilitation des anciens centres de vacances).

- *Orientation 3 : accompagner la transformation du modèle agricole local :*

L'économie du territoire des communautés de communes est en partie portée par l'agriculture. Environ 120 exploitations agricoles professionnelles exercent au sein du périmètre de la CCPFML, soit 8% de l'ensemble des entreprises (3% en moyenne régionale). 7950 ha de surface agricole utilisée, soit plus du quart de la superficie du territoire.

La polyculture et le poly-élevage sont les orientations prédominantes des exploitations agricoles du territoire : plus de la moitié de la surface agricole utilisée est dédiée aux cultures et plus d'un tiers de cette surface est fléchée pour l'élevage. L'existence de savoirs faire agricoles et artisanaux et de

productions agricoles diversifiées est un atout sur lequel il faut s'appuyer.

Par ailleurs, l'enjeu lié à la filière bois constitue également un atout majeur pour le territoire autour des axes afférents au bois de construction, au bois énergie ou encore à la gestion des espaces forestiers.

Enfin, dans le cadre du projet de « reterritorialisation de l'alimentation » porté par la CCPFML, un projet de création d'une cuisine centrale est envisagé afin d'approvisionner les cantines scolaires en produits frais, locaux et biologiques.

Ce projet doit notamment répondre aux objectifs permettant d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas et d'offrir un service de restauration scolaire voire collective de qualité et de contribuer au développement des filières locales et biologiques.

Il est dès lors nécessaire de faciliter l'implantation de jeunes agriculteurs et la reprise des exploitations agricoles ; de mettre en place le projet de cuisine centrale CCPFML approvisionnée par des producteurs locaux ; de créer des circuits courts ; de lancer un projet alimentaire territorial (PAT) ; de créer des maisons de produits de pays ; d'accompagner des projets liés au confortement de l'agriculture et de la sylviculture locale ; de préserver et valoriser les espaces agricoles et forestiers, d'encourager et aider à la structuration de filières de production de grande qualité et biologique en particulier ; de créer une plateforme numérique pour la production locale etc.

Là encore la communauté de Haute-Provence pays de Banon est susceptible de réaliser, en accord avec les principaux intéressés, la maison de l'agriculture dans l'objectif de faciliter la vente directe et les circuits courts.

- *Orientation 4 : encourager la production d'énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et architecturaux avec la volonté que la richesse générée reste dans le territoire tout en réduisant les gâchis énergétiques*

Il s'agit de lancer une démarche intercommunale de planification de l'implantation des ENR dans le territoire ; d'encourager l'aménagement de chaufferies bois ou réseaux de chaleur utilisant le bois ; d'améliorer les réseaux d'éclairage public (utilisation de LED) et l'efficacité énergétique du parc public via des rénovations ou des constructions, etc.

La CCPFML propose à ses communes membres de rénover le parc d'éclairage public par le remplacement de leurs lanternes, principalement équipées de lampe Sodium Haute Pression, par des lanternes technologie LED. En effet, la technologie LED permet de réduire les consommations électriques en fonctionnement nominal. De plus, les lanternes LED sont équipées de *driver* permettant d'abaisser leur puissance d'allumage jusqu'à 70% sur une plage horaire de la nuit. La durée de vie des LED est supérieure aux ampoules SHP. L'allumage et l'extinction sont instantanés, permettant par exemple l'adaptation de la détection de présence.

Certaines communes membres de la CCHPPB souhaitent mettre en place des réseaux de chaleur bois (à Revest des Brousses, Saumane et l'Hospitalet) ; d'autres entendent également procéder à la rénovation thermique de bâtiments publics (salle des fêtes de Dauphin et la chapelle des Pénitents à Reillanne), ou encore construire des logements à énergie positive (projet d'éco-quartier à Aubenas-les-Alpes).

Axe 2 : L'environnement comme écriin de vie à préserver :

● *Orientation 5 : constituer des "Territoires zéro déchets"*

Il s'agit d'achever le maillage en points d'apports volontaires des déchets, d'installer des colonnes semi-enterrées, de réfléchir sur l'organisation de collectes communes pour optimiser les coûts ; d'anticiper la gestion des bio-déchets ; de développer des opérations de pédagogie auprès des habitants, etc.

Vu l'urgence de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'infléchir les coûts de leur gestion face aux augmentations successives des taxes et coûts de traitement, la CCPFML porte un projet de réduction des coûts de collecte et d'augmentation significative des performances de tri. Pour ce faire, la CCPFML modifie ces schémas de collecte en créant des points propres où pourront être déposés tous les déchets ménagers produits quotidiennement par les ménages. Il s'agira de supprimer les conteneurs disposés dans les rues, de créer une centaine de points propres complétés par des composteurs, d'organiser la collecte en mélange du papier des emballages (biflux) ainsi qu'une pré-collecte en colonne (aérienne, semi enterrée et enterrée).

Les actions engagées par la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon sont complémentaires à celle de sa voisine et visent à promouvoir la réduction des déchets ménagers par des changements d'habitudes de consommation, rendant le tri beaucoup plus performant. Il s'agit également d'anticiper la collecte des bio-déchets et de rationaliser les tournées par la mise en place sur les colonnes semi enterrées de sondes qui permettront ainsi de diminuer le déplacement inutile des véhicules de collecte.

Comme indiqué précédemment une politique de communication portée par le programme Leader permettra de renforcer la démarche initiée sur le territoire des deux communautés

● *Orientation 6 : mieux préserver la ressource en eau*

Il s'agit de réaliser la construction d'un nouvel évacuateur de crues pour le barrage de la Laye ; de structurer une gestion inter-EPCI du bassin du Largue (PAPI) ; de restaurer et entretenir les berges du Largue, de la Laye et leurs affluents ; de construire un nouveau réservoir d'eau potable à Forcalquier ; de mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Sur le territoire de la CCPFML, deux projets sont à l'étude :

1/ Réalisation des actions définies dans le plan de gestion des cours d'eau (GEMAPI)

L'application de la GEMAPI nécessite une certaine connaissance des divers enjeux du territoire. La réalisation d'un plan de gestion est également nécessaire afin de cadrer clairement les actions à entreprendre pour les années à venir. Une AMO est en cours avec le SMAVD afin d'aboutir à ce plan d'action sur le bassin versant du Lauzon. Ce plan de gestion permettra ensuite d'établir des DIG qui autoriseront la CCPFML à intervenir dans le cours d'eau. Une première analyse a tout de même permis de faire remonter les actions suivantes :

- Plantation/Densification de ripisylve ;
- Interventions localisées pour le maintien du bon écoulement ;
- Entretien global des cours d'eau ;
- Arasement de seuils.

D'autres éléments pourront venir s'ajouter par la suite comme la réalisation de Zone d'Expansion des Crues (ZEC) ou autres.

2/ Sécurisation et diversification de l'alimentation en eau potable des communes : l'alimentation en eau de certaines communes n'est composée que d'une unique source. En cas de pollution ou d'assèchement de cette dernière, la distribution d'eau potable sera affectée. Des solutions de sécurisation ou de diversification vont permettre, par l'apport d'une ressource différente à celle utilisée, d'éviter ce type de problème et de limiter la pression appliquée par les captages sur les ressources. Le raccordement à une canalisation de la DLVAgglo amenant l'eau du Verdon jusqu'à La Brillanne est à l'étude pour les communes de Lurs, Niozelles, Pierrerue et Sigonce.

Sur le territoire de la communauté de Haute-Provence Pays de Banon, une réflexion est engagée pour se prémunir dans le futur d'une pénurie d'eau.

Il s'agit également de diversifier la ressource afin d'éviter la dépendance à un seul fournisseur.

- *Orientation 7 : réhabiliter le bâti et promouvoir le développement de l'habitat, tout en préservant les paysages et la qualité du patrimoine architectural :*

Il s'agit de poursuivre les opérations de réhabilitation de centres anciens ; d'engager de nouvelles opérations d'habitat ; d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments publics ; de réaliser un diagnostic complet par voie aérienne et caméras infrarouges des bâtiments les plus énergivores du territoire ; de sensibiliser sur les enjeux de rénovation thermique.

La communauté de communes de Haute-Provence Pays de Banon est déjà très impliquée dans cette démarche, avec le soutien des services de l'État, de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR), de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de l'Agence des Bâtiments de France (ABF) ou encore de de l'ANAH, dans le but de réhabiliter le vieux bâti et de renforcer intra-muros la vie locale et surtout de produire des logements à des prix de location abordable.

- *Orientation 8 : développer des services à la population, en particulier dans le secteur de la mobilité, dans une logique d'utilisation raisonnée des espaces naturels, agricoles et forestiers :*

Selon le principe de la rationalisation des choix budgétaires, la Communauté de communes de Haute-Provence Pays de Banon entend engager des opérations fortes pour offrir à la population de nouveaux services :

- Maisons médicales à Banon, Saint-Michel-l'Observatoire et Mane
- Création de commerces de première nécessité comme à Villemus
- Ou encore des crèches : actuellement sur le territoire la communauté existe trois crèches dont deux publiques et la troisième gérée par une association ; une troisième crèche publique doit être construite entre 2022-2023 sur le territoire de la commune de Saint Michel l'Observatoire.
- Enfin la réalisation de structures de type béguinage est un geste fort en faveur des personnes âgées en évitant le dépaysement et surtout en permettant de parvenir à des prix de pension accessibles.

Les territoires des communautés de communes étant peu denses et devant tenir compte du vieillissement de la population et de l'éloignement, le maintien d'une offre de services essentiels à la vie permanente apparaît prioritaire.

Il est nécessaire de structurer un **plan de mobilité rurale inter-EPCI**, de développer les mobilités douces (itinéraires cyclables au titre du plan vélo à déployer, acquisition de véhicules à hydrogène comme débouché de l'hydrogène produit par HYGREEN) ; de favoriser le covoiturage et la création d'aires ; de développer et faire aboutir les projets de maisons de santé (Banon, Dauphin, Mane, St-

Michel l'Observatoire, Saint-Etienne les Orgues) et de bégainage, etc.

La Ville de Forcalquier souhaite optimiser ses places de stationnement tout en apportant une esthétique plus végétale à ces aménagements urbains : création de places de stationnements normalisées et d'une noue drainante au centre de l'aménagement pour capter et réguler les eaux pluviales avant rejet dans le réseau prévu à cet effet. L'implantation d'arbres à haute tiges permettra également d'apporter l'ombre et de la fraîcheur sur le site.

L'avenue René Cassin accueille à ce jour 2 entrées du parking de la place Martial Sicard, soit environ 200 véhicules en stationnement par jour, avec une forte rotation. De plus, cet axe accueille quotidiennement les lignes de transport LER de la Région SUD : l'aspect accidentogène du secteur nécessite un travail de la Commune en partenariat avec la Région pour réaliser un projet optimisé qui réponde aux besoins et attentes de chacun (sécurisation des nombreux piétons, sécurisation du stationnement des bus, et de la circulation routière en général)

L'axe "Sport & Santé" sera un des piliers de l'action de la CCPFML. Un diagnostic territorial conduit en 2021 a permis d'étudier d'une part l'adéquation entre l'offre d'équipements sportifs et des structures d'animation sportive, et d'autre part la demande des différents publics pratiquants (pratiquants scolaires, pratiquants libres, pratiquants licenciés en clubs). Ainsi le plan d'action de la CCPFML vise à poursuivre le développement sportif du territoire et son aménagement, à anticiper l'évolution des besoins (nouvelles pratiques, manières de pratiquer, nouveaux pratiquants, etc.) et des acteurs de l'offre d'APS (Activité Physique et Sportive) au sens large. Vu l'attractivité grandissante du territoire et la nouvelle typologie des habitants, il devient nécessaire d'adapter le patrimoine sportif à la diversité des pratiques, de sécuriser les installations, de prendre en compte les contraintes d'accessibilité, d'aménager de manière équilibrée et durable les territoires, tout en tenant compte des enjeux sociétaux spécifiques à la pratique d'APS. Plusieurs projets sont à l'ordre du jour :

- **développer la pratique du sport libre** : créer une zone d'entraînement stabilisée pour les pratiques "à pied" type athlétisme, parcours santé, échauffement pour la course nature / marche nordique, trail, parcours d'orientation etc. L'escalade est également un sport en pleine expansion que la Ville souhaite investir pour proposer des créneaux à différentes associations ainsi qu'aux établissements scolaires et centre de loisirs afin d'accueillir les jeunes. La pratique en salle permet de s'entraîner toute l'année et de se préparer aux sorties. Il existe plus de 600 voies d'escalade en Haute-Provence et de tout niveau. Les plus passionnés organisent leurs vacances selon les parcours existants (slow tourisme, tourisme sportif, tourisme de nature)
- **structurer les sports de raquette** en regroupant les cours de tennis au même endroit, en créant de nouveaux terrains couverts et/ou semi-couverts. Il s'agit de développer les disciplines classiques de la Fédération Française de Tennis (tennis) ainsi que d'autres disciplines connexes (tennis-paddle, squash etc.). Le tennis club fait partie des associations les plus fréquentées. Le tennis-paddle est en pleine expansion, accessible même pour des amateurs non licenciés FFT, la discipline est non seulement ludique, mais réduit les chocs articulaires.
- **promouvoir les sports collectifs** avec d'une part la rénovation du terrain de foot et de ses vestiaires et d'autre part, la création de terrains adaptés pour la pratique du Basket-Ball et du Volley-Ball, actuellement inexistante sur le territoire.
- **regrouper et développer le sport de glisse urbain**, dédié une zone pour les pistes dual VTT car elles empiètent aujourd'hui sur le club de tennis. Cette discipline a une place importante dès le plus jeune âge (l'apprentissage de l'équilibre, développement de la motricité) et se diversifie avec le temps. Les sports dit de glisses urbaines ont un potentiel fort pour l'avenir face au besoin de mobilité active des jeunes publics (skate, roller, BMX, trottinette, roller...).

La mobilité active rentre dans le plan "Savoir rouler" mais également dans la lutte contre l'obésité infantile, car elle favorise l'activité physique au quotidien (ex : courtes distances, trajets domicile / école etc...).

- **moderniser la piscine** (sanitaires, petit et grand bassins, extérieurs, accessibilité PMR). Véritable atout pour le territoire pendant la période estivale, la piscine municipale est aujourd'hui trop vétuste et doit s'adapter aux attentes du public. Le site doit pouvoir proposer à la fois un espace buvette convivial, un autre espace ludique dédié aux enfants de tous âges ainsi qu'un espace adapté aux exigences des pratiques sportives (aquagym, aquabiking). La réflexion portera également sur l'accessibilité toute saison.

C'est un véritable projet de réaménagement global du complexe sportif que la commune engage. Le développement du sport urbain et des activités de pleine nature s'est renforcé suite à la crise sanitaire. Le public doit pouvoir disposer d'infrastructures pour se déplacer de façon douce, s'entraîner, exercer une activité sportive toute l'année à l'extérieur et passer également un moment agréable en famille pour que les accompagnateurs trouvent également leur place.

Le plan d'actions est la traduction de ce projet de territoire et comprend des actions portées aussi bien par les communautés de communes, que par leurs communes-membres, et éventuellement des acteurs territoriaux.

Les actions dont les ambitions sont partagées entre les collectivités et organismes signataires et l'État au titre de la démarche de relance et de transition écologique se déclinent en 3 rubriques, synthétisées dans les tableaux présentés selon les annexes suivantes, selon leur caractère plus ou moins structurant pour le territoire et leur degré de maturité :

ANNEXE 1 : Les grands projets du territoire d'envergure régionale présentés au Contrat d'avenir

Les projets figurant en annexe 1 font l'objet de demandes de financements au titre du Contrat d'avenir. Leur mention dans les tableaux annexés au présent contrat ne préjuge pas, à la date de signature du présent contrat et dans l'attente des arbitrages qui seront rendus au niveau régional, de l'engagement financier de l'État au titre du présent contrat.

ANNEXE 2 : Les projets de relance de l'activité à court terme (2021-2022)

ANNEXE 3 : Les projets de relance et de transition écologique de moyen terme (2023-2026)

Les projets figurant en annexe 3 feront l'objet d'un examen plus approfondi lors des discussions qui entoureront, en particulier, la négociation de la clause de revoyure du présent contrat, à mi-parcours (cf. article 10).

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable. Les actions prêtes à démarrer sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle, qui détaille la participation des différents partenaires, et fait l'objet d'une validation par le comité de suivi.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier, et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans le cadre des engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité notamment). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, dès lors qu'ils sont porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte pour les habitants, les acteurs socio-économique et les associations.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, ou la Banque des territoires,
- les services déconcentrés de l'Etat,
- certaines collectivités territoriales, et notamment l'agence technique départementale,

tout au long des différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat).

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

S'agissant plus spécifiquement de l'ingénierie que peut fournir l'ANCT dans le cadre du présent CRRTE, cette dernière peut prendre les deux formes suivantes :

- l'accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets territoriaux retenus dans le CRRTE, et/ou
- l'accompagnement à l'animation et à la gouvernance du CRRTE.

Les collectivités locales peuvent ainsi choisir de bénéficier d'une aide de l'État pour recourir, soit à un prestataire (bureau d'études) présélectionné par l'ANCT au titre de son marché d'ingénierie, soit choisir elles-mêmes le prestataire approprié pour réaliser les services susvisés, en exprimant le besoin auprès des services de l'État.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites au présent contrat.

1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve : de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, les deux communautés de communes assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire, et s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au présent contrat pour lesquelles elles sont maîtres d'ouvrage.

Les communautés de communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services des équipes dédiées au suivi et à l'animation du contrat.

Elles s'engagent aussi à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment et selon les modalités jugés opportuns par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE. En particulier, l'État s'engage à réserver un accès prioritaire aux dotations de droit commun (DETR, DSIL, FNADT) aux projets inscrits au présent contrat. De même, les services de l'État accompagneront la collectivité et les porteurs de projets inscrits au présent contrat dans l'élaboration de leur candidature, afin de maximiser leurs chances de succès dans le cadre des différents appels à projets du Plan de Relance.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

Le soutien au territoire peut aussi passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés
- le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), selon la nature des projets envisagés.

ARTICLE 7 : LA GOUVERNANCE

La définition d'une gouvernance du CRRTE est essentielle afin :

- De suivre l'état d'avancement de réalisation des actions concourant à la mise en œuvre de la stratégie de développement territorial
- D'assurer des conditions partenariales optimales permettant le suivi des engagements et leur éventuelle actualisation.

Le portage de l'ensemble du projet et la conduite des opérations qui le composent sont placées sous la responsabilité des communautés de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Haute-Provence Pays de Banon, les actions elles-mêmes restant sous maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire.

En accord avec leurs partenaires, les communautés de communes et l'Etat définissent les modalités d'animation générale du Contrat, à travers l'installation et l'animation de d'une instance de travail : le **Comité de suivi**.

Le comité de suivi, se déroulant alternativement au siège de l'une des deux communautés de communes et de la sous-préfecture de Forcalquier, est coprésidé par la Madame la Préfète du département, ou son représentant, par le Président de la CCPFML ou son représentant et par le Président de la CCHPPB ou son représentant. Il associe les représentants des différents partenaires en la présence desquels le présent CRRTE est conclu.

Le cas échéant, le Président du Conseil régional, ou son représentant, pourra être associé au comité de suivi, afin de coordonner les décisions prises par le comité de suivi du CRRTE avec celles relevant du comité de pilotage du contrat régional d'équilibre territorial, dont certaines actions peuvent être reprises dans le CRRTE. De même, le cas échéant, la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, pourra être associé au comité de suivi, afin de coordonner les décisions prises par le comité de suivi du CRRTE avec celles relevant des instances de gouvernance des outils de contractualisation du Conseil départemental, dont certaines actions peuvent être reprises dans le CRRTE. Enfin, un représentant de chaque Chambre Consulaire (CCI, Chambre agriculture, CMA) ainsi qu'un représentant des chefs d'entreprises (UDE 04) pourront être invités au comité de suivi.

Le comité de suivi a pour fonction de :

- Assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et des actions inscrites (examen de l'état d'avancement des projets, programmation financière annuelle) ;
- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage, et proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE.

Le comité de suivi devra se réunir *a minima* une fois par an et échanger sur la base d'un tableau de suivi des projets actualisé. Si nécessaire, il pourra être réuni à la demande de l'un de ses membres, après l'acceptation expresse de Madame la Sous-préfète de Forcalquier.

Le comité de suivi pourra décider de convier aux échanges les responsables des services thématiques des communautés de communes en lien avec le contrat, ainsi que les services de l'Etat et des autres partenaires. En fonction des questions techniques à traiter, des personnes ressources pourront être associées de façon ponctuelle.

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT

1. Suivi du CRRTE

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement). Il est tenu à jour par les services des EPCI chefs de file, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage et avec la contribution des services de l'État.

Il est examiné par le comité de suivi.

2. Évaluation du CRRTE

L'impact de la mise en œuvre des actions du CRRTE sur les orientations définies comme stratégiques pour le territoire est évalué à l'aune des indicateurs présentés sous le format suivant.

Les indicateurs proposés en annexe 4, relatifs à chacune des orientations stratégiques, seront validés lors du premier comité de suivi qui suivra la signature du présent contrat.

Orientation 1 : accompagner le développement économique du territoire, en particulier la filière senteurs saveurs, dans le respect de l'environnement

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Volume d'activité des entreprises du territoire		
Créations d'entreprises		
Nombre d'entreprises accueillies	Entreprise	Accueillir une dizaine d'entreprises
Nombre d'emplois créés	Emploi	Créer 25 emplois

Orientation 2 : conforter l'atout que constitue la filière touristique en structurant une offre correspondant aux nouvelles attentes ("slow tourisme", retour aux sources)

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Nombre de visiteurs	visiteur	Développer le nombre de touristes sur le territoire
Etablissements et produits labellisés		
Dispositifs de qualification animés ou relayés par les OTI		

Orientation 3 : accompagner la transformation du modèle agricole local

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture biologique ou en conversion	Hectares	Aller vers une agriculture et une alimentation durable en favorisant les surfaces agricoles biologiques ou en conversion.
	DDT/Service économie Agricole sous réserve)	

Orientation 4 : encourager la production d'énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et architecturaux

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
------------	-----------------	----------

Nombre de chaudière à bois installées	Chaudière	Développer les énergies renouvelables
Evolution de la production d'énergie renouvelable globale du territoire	MWh (base CIGALE : production en GWh par EPCI)	Augmenter la production d'énergies renouvelables
Dispositifs de planification territoriale ENR	SCOT/ PLUI	

Orientation 5 : constituer des "Territoires zéro déchets"

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	Kg/hab/an source ADEME)	Réduire la production de déchets et anticiper le traitement de ces déchets
Réduction de la production de déchets	Tonne	Réduire de 4% par an la production de déchets
Augmenter le tri des déchets	Tonne	Augmenter de 20% le tri sélectif des déchets

Orientation 6 : mieux préserver la ressource en eau

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Part des installations de traitements des eaux usées non compatible avec les normes européennes	% EPCI/DDT/Agence de l'Eau	Améliorer la qualité des eaux de surface
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	% EPCI/Agence de l'Eau	Réduire les consommations d'eau
Part de rivières en bon état écologique	% DDT et Agence de l'Eau	Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Orientation 7 : réhabiliter le bâti et promouvoir le développement de l'habitat, tout en préservant les paysages et la qualité du patrimoine architectural.

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Dispositifs locaux d'intervention opérationnels		Développement des programmes coordonnés (type PLH, OPAH)
Nombre de logements soutenus (création ou transformation)	Logement	Créer 30 logements sociaux

Orientation 8 : développer des services à la population, en particulier dans le secteur de la mobilité, dans une logique d'utilisation raisonnée des espaces naturels, agricoles et forestiers

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités + parc de véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	% EPCI/Communes	« décarboner » la mobilité en augmentant la part des véhicules hybrides ou électriques
Part modale des modes actifs ; km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)	% et Km EPCI/Communes et CD 04(sous réserve)	Décarboner la mobilité en favorisant la mobilité alternative
Nombre de professions de santé qui s'installent	Professionnels de santé	Augmenter de 10% le nombre de professionnels de santé
Nombre de personnes âgées accueillies dans les béguinages	Personnes âgées	Accueil de 20 personnes

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur, à la date de signature.
La durée de ce contrat est de six ans à compter de son entrée en vigueur.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DU CONTRAT

Le CRRTE est évolutif. Le corps du contrat et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE, après avis du comité de suivi.

Dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la signature du présent contrat, les parties engageront des négociations autour d'une clause de revoyure, qui permettra notamment d'affiner la programmation des actions de moyen terme prévues au titre du présent contrat.

En outre, en fonction des évaluations présentées au comité de suivi et validées par ce dernier, les parties pourront décider de modifier le contrat afin d'en réajuster la stratégie et les actions.

En cas de modification du périmètre d'un ou des EPCI, ou d'évolution de leurs compétences, les parties modifieront le contrat en conséquence.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU CRRTE

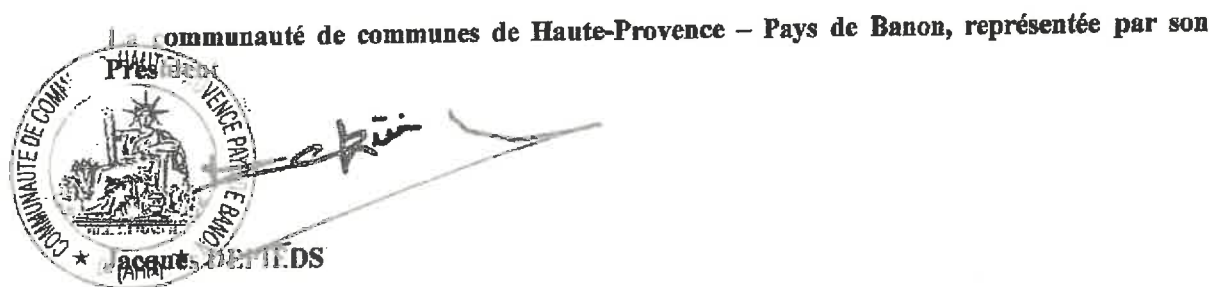
D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, et après avis favorable du comité de suivi, il peut être mis fin au présent contrat, avec une date d'effet relative à l'année suivant son prononcé s'agissant de la programmation financière des opérations.

Fait à _____, le _____

La communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, représentée par son Président

David GEHANT





Communauté de communes de Haute-Provence – Pays de Banon, représentée par son

L'État dans les Alpes de Haute-Provence, représenté par la Préfète des Alpes de Haute-Provence


Violaine DEMARET

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représentée par sa déléguée territoriale dans les Alpes de Haute-Provence


Violaine DEMARET

L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par sa déléguée territoriale dans les Alpes de Haute-Provence


Violaine DEMARET

La Banque des Territoires, représentée par son directeur régional


~~XXXXXXXXXXXX~~ Alexis Rouque

L'agence de la transition écologique (ADEME), représentée par son directeur régional


Yves Le TRIONNAIRE



L'agence de l'eau, représentée par sa directrice de délégation régionale

Annick MIEVRE



Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par son directeur territorial adjoint Méditerranée

Mathieu CREAU
Signature numérique de Mathieu CREAU
23100149
56cm
Date : 2022.05.18
09:38:38 +02'00'

La Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale des Alpes de Haute-Provence, représentée par son président

Daniel MARGOT



La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son président pour les Alpes de Haute-Provence

Stephan FIGUIERE



La Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, représentée par son président

Frédéric ESMIOL



ANNEXE 4

Indicateurs d'évaluation du CRRTE (à discuter et valider lors du premier comité de suivi)

Orientation 1 : accompagner le développement économique du territoire, en particulier la filière senteurs saveurs, dans le respect de l'environnement

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Volume d'activité des entreprises du territoire		
Créations d'entreprises		
Nombre d'entreprises accueillies	Entreprise	Accueillir une dizaine d'entreprises
Nombre d'emplois créés	Emploi	Créer 25 emplois

Orientation 2 : conforter l'atout que constitue la filière touristique en structurant une offre correspondant aux nouvelles attentes ("slow tourisme", retour aux sources)

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Nombre de visiteurs	visiteur	Développer le nombre de touristes sur le territoire
Etablissements et produits labellisés		
Dispositifs de qualification animés ou relayés par les OTI		

Orientation 3 : accompagner la transformation du modèle agricole local

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Surfaces agricoles utiles du territoire en agriculture biologique ou en conversion	Hectares DDT/Service économie Agricole sous réserve)	Aller vers une agriculture et une alimentation durable en favorisant les surfaces agricoles biologiques ou en conversion.

Orientation 4 : encourager la production d'énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et architecturaux

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Nombre de chaudière à bois installées	Chaudière	Développer les énergies renouvelables
Evolution de la production d'énergie renouvelable globale du territoire	MWh (base CIGALE : production en GWh par EPCI)	Augmenter la production d'énergies renouvelables
Dispositifs de planification territoriale ENR	SCOT/ PLUI	

Orientation 5 : constituer des "Territoires zéro déchets"

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	Kg/hab/an source ADEME)	Réduire la production de déchets et anticiper le traitement de ces déchets
Réduction de la production de déchets	Tonne	Réduire de 4% par an la production de déchets
Augmenter le tri des déchets	Tonne	Augmenter de 20% le tri sélectif des déchets

Orientation 6 : mieux préserver la ressource en eau

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Part des installations de traitements des eaux usées non compatible avec les normes européennes	% EPCI/DDT/Agence de l'Eau	Améliorer la qualité des eaux de surface
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	% EPCI/Agence de l'Eau	Réduire les consommations d'eau
Part de rivières en bon état écologique	% DDT et Agence de l'Eau	Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Orientation 7 : réhabiliter le bâti et promouvoir le développement de l'habitat, tout en préservant les paysages et la qualité du patrimoine architectural

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Dispositifs locaux d'intervention opérationnels		Développement des programmes coordonnés (type PLH, OPAH)
Nombre de logements soutenus (création ou transformation)	Logement	Créer 30 logements sociaux

Orientation 8 : développer des services à la population, en particulier dans le secteur de la mobilité, dans une logique d'utilisation raisonnée des espaces naturels, agricoles et forestiers

Indicateur	Référence/Unité	Objectif
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités + parc de véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	% EPCI/Communes	« décarboner » la mobilité en augmentant la part des véhicules hybrides ou électriques
Part modale des modes actifs ; km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)	% et Km EPCI/Communes et CD 04(sous réserve)	Décarboner la mobilité en favorisant la mobilité alternative
Nombre de professions de santé qui s'installent	Professionnels de santé	Augmenter de 10% le nombre de professionnels de santé
Nombre de personnes âgées accueillies dans les béguinages	Personnes âgées	Accueil de 20 personnes



Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique

2021 – 2026

Projets sur le territoire de la CCPFML et de la CCHPPB

Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Communauté de communes Hautes-Provence Pays de Basses



ANNEXE I (pour mémoire) – Projets retenus par l'État au titre du Contrat d'Avenir Territorial

Année 2021	Année 2022	Thématique d'actions territoriales	Maîtrise d'ouvrage	Titulaire	Montants des dépenses prévisionnelles (K€ HT)	Année de mise en œuvre	Financement État (K€ HT)	Financement local (K€ HT)	Financement européen (K€ HT)	Financement privé (K€ HT)	Observations
		1. Renforcer la PAP et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Commune de Forcalquier	Construction d'un atelier garage pour les services techniques	2 302 000 €	2022	150 000 €	200 000 €		Financement PAP Commune de Forcalquier
		7. Renforcer le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Commune de Basses des Baux	Maison crèche et flou du -RDC au 1er	1 822 000 €	2022	114 000 €			Financement PAP Commune de Basses des Baux
TOTAL						4 124 000 €		264 000 €			

L'ADEM s'engage, par ailleurs, à financer l'éligibilité des projets d'investissement de la collecte des déchets (CCPFML) et Territoire zéro déchets (CCHPPB), au regard de ses règles d'attribution énoncées en vigueur, et dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande

ANNEXE II – Projets de relance de l'activité 2021-2022

Année 2021	Année 2022	Thématique d'actions territoriales	Maîtrise d'ouvrage	Titulaire	Montants des dépenses prévisionnelles (K€ HT)	Année de mise en œuvre	Financement État (K€ HT)	Financement local (K€ HT)	Financement européen (K€ HT)	Financement privé (K€ HT)	Observations
------------	------------	------------------------------------	--------------------	-----------	---	------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	---------------------------	--------------

1) Actions déjà adossées par l'Etat en 2021

Axe 1 : Développement du territoire (comprend 4 orientations)

		1. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	Commune de Niozelles	Construction d'un atelier garage pour les services techniques	157 200 €	2022	14 400 €		Financement PAP 2022
		2. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	Commune de Moutiers	Acquisition de gros matériel de cuisine du Café-Restaurant	40 000 €	2022	14 000 €		Financement PAP 2022
		2. Conforter la filière touristique répondant aux nouvelles attentes (Slow tourism)	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	CCHPPB	Construction d'un atelier pour la filière touristique - Tranche n°1 : réparation de la bonde et remplacement des tables de travail	550 000 €	2022	200 000 €		Financement PAP 2022
		3. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	Commune de Basses	Projet de tracto-ferme fixe rattachant à l'échelle intercommunale	53 524 €	2022	10 000 €		Financement PAP 2022
SOUS-TOTAL Axe 1 – Subventions éligibles (K€ HT)						820 834 €		297 400 €			

Axe 2 : Environnement et cadre de vie (comprend 4 orientations)

		9. Renforcer le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	Commune de Lurs	Rénovation et accès aux annexes (COVID et AD AP) des bâtiments scolaires	160 168 €	2022	66 822 €		Financement PAP 2022
		3. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	Commune de Forcalquier	équipement numérique des écoles élémentaire et maternelle : acquisition de matériels complémentaires (1 tableau blanc interactif et accessoires, 1 récepteur multimédia, 1 ordinateur portable, 12 tablettes et 6 tablettes mini, 1 ordinateur de bureau)	12 776 €	2022	1 299 €		Financement PAP 2022
		3. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revalorisation des territoires	Commune de Forcalquier	Installation d'un système de vidéo-projection – Tranche n°1	58 082 €	2022	56 449 €		Financement PAP 2022



6. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Montlaur	Requalification des entrées du village et mise en place d'une signalétique	20 889 €	2022	7 890 €		
7. Rénover le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Mondoux	Aménagements urbains de coeur de village	23 000 €	2022	11 500 €		
7. Rénover le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Ongles	Rénovation de l'annexe de la mairie pour créer un nouveau logement commun	17 882 €	2022	10 720 €		
6. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Pierrefeu	Acquisition d'équipements informatiques pour l'école (achat de dix tablettes avec bruses)	4 127 €	2022	2 062 €		
7. Rénover le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Saint-Etienne-les-Orques	Requalification de la voirie rue Saint-Claire et réhabilitation d'un trottoir rue de St-J	6 750 €	2022	3 360 €		
7. Rénover le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition énergétique	Transition énergétique	Commune de Saint-Etienne-les-Orques	Renouvellement des équipements communaux situés au-dessus de Poste	12 245 €	2022	3 229 €		
7. Rénover le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition énergétique	Transition énergétique	Commune de Saint-Etienne-les-Orques	Installation de deux pompes à chaleur à air réversible au groupe scolaire et à la médiathèque	118 874 €	2022	71 147 €		
6. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition énergétique	Transition énergétique	Commune de Pierrefeu	Aménagement du Parc d'Hotel de Ville pour la création d'un pôle administratif	50 000 €	2022	223 800 €	15 140 CIPIT	
Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Mondoux	Renouvellement de deux conduites d'eau (chemin des Cadets et de la source à l'entrée du village) et remplacement de la conduite d'eau usée	21 000 €	2022	1 077 €		
Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Ongles	Installation d'un groupe d'aspiration d'eau pour l'alimentation des quartiers du Bousron, des Raynes et des Crotes et mise en place d'une réserve d'eau additionnelle	39 490 €	2022	18 529 €		
Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Ongles	Rafecchon de la cressonnière aux hameaux de Bousron et du large et des canalisations de basses pressions du centre du village suite aux intempéries du 30 novembre au 2 décembre 2023	60 254 €	2022	10 476 €		
Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Pierrefeu	Rafecchon de la canalisation de la Fontaine du village	23 793 €	2022	11 095 €		
Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Pierrefeu	Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable	3 537 453 €	2022	1 291 918 €		Financement Agence de l'Eau Garonne (Financement par auto et par EP) (pays de 069 de l'année 2022)
6. Développer des services à la population en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition climatique énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de Pierrefeu	Création d'une aire de stationnement au hameau des Tevrières et d'une place PMR d parking au cimetière	52 884 €	2022	26 441 €		



7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Préserver le patrimoine	Renouveau du patrimoine protégé	Commune de Fontienne	Réhabilitation de la façade de l'église Saint-Pierre et son mur de séparation	13 700 €	2021	5 490 €			Document DTR 2021 0004
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune d'Aubenas-les-Alpes	Mise en sécurité des bâtiments communaux de la partie ancienne du village par un drainage adapté	37 136 €	2022	18 544 €			Document DTR 2021 0001
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Barmis	Travaux urgents de consolidation de deux murs souterrains rue Chanoine Arlozet et rue du Vallat	170 091 €	2023	79 807 €			Document DTR 2021 0001
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Laouabon	Réfection du centre ancien : trottoirs de Biagères et rue de l'église	240 160 €	2022	120 080 €			Document DTR 2021 0001
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de l'Hospitalet	Sécurisation et requalification des trottoirs du village	124 262 €	2022	60 183 €			Document DTR 2021 0001
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Montsalat	Mise en place d'un système de vidéosurveillance	17 009 €	2023	7 413 €			Document DTR 2021 0001
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Revel-des-Bruyères	Restauration de l'eau de pluie et de puits	27 005 €	2022	13 993 €			Document DTR 2021 0001
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Revel-du-Bion	Aménagement des trottoirs de sécurité dans le contexte de la COVID 19	47 050 €	2021	25 332 €			Document DTR 2021 0001
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Revel-du-Bion	Aménagement de sécurité et travaux qualitatifs de deux trottoirs en agglomération	192 236 €	2021	90 970 €			Document DTR 2021 0001
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Revel-du-Bion	Installation d'un dispositif de vidéosurveillance	21 176 €	2022	12 706 €			Document DTR 2021 0001
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Saint-Maime	Travaux de réhabilitation des trottoirs de la rue de l'église et de la rue de la Chapelle au Parc de la Chapelle (travaux réalisés en 2019 et 2020) et de la rue de la Chapelle (travaux réalisés en 2021 et 2022)	49 500 €	2021	24 250 €			Document DTR 2021 0001
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Saint-Michel-Observatoire	Réalisation d'un parking au village de Lincol	22 270 €	2022	11 135 €			Document DTR 2021 0001
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Lellanne	Installation d'un parcours de santé et un plateau fitness extérieur	29 548 €	2021	5 531 €			Document DTR 2021 0001
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Reilhanna	Installation d'un parcours de santé et un plateau fitness extérieur	6 119 €	2021	6 521 €			Document DTR 2021 0001

1. Développer des services à la population, en optimisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Construction d'une urgence à Saure-Mirval l'Observatoire	2 000 000 €	2022	330 000 €	330 000 €	130 000 €	Programme DEFR 2021 appui. Aménagement 1 600 000 euros
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune d'Aubenas les-Alpes	Éclairage	1 250 €	2022	1 400 €	1 400 €		Programme DEFR 2021 appui. (3 100 euros)
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Lardiers	Remise en état de la mairie	12 046 €	2022	7 229 €			Programme DEFR 2021 appui.
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune d'Aubenas les-Alpes	Rehabilitation d'un logement T3, ancien logement de l'exploiteur	25 000 €	2022	15 700 €			Programme DEFR 2021 appui.
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Saint-Maime	Travaux d'améliorations énergétiques dans les locaux de l'école communale et de sa cantine scolaire	24 145 €	2022	20 487 €			Programme DEFR 2021 appui.
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Bellanne	Isolation des toitures de la mairie et de l'école	16 134 €	2022	6 843 €			Programme DEFR 2021 appui.
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Rochères	Rehabilitation de trois logements communaux	579 954 €	2022	161 050 €			Programme DEFR 2021 appui. (1 400 000 euros) + PALMADIS
4. Meilleure préserver les ressources en eau	Préservation des ressources en eau	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Savière-la-Roche	Création d'une conduite et rénovation du réseau d'eau potable au hameau de Chevran-Trachin n°2	27 500 €	2021	11 000 €			Programme DEFR 2021 appui.
4. Meilleure préserver les ressources en eau	Préservation des ressources en eau	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Mane	Travaux sur le réseau d'assainissement depuis l'ancienne station d'épuration jusqu'à la nouvelle	845 700 €	2022	1 09 158 €			Programme DEFR 2021 appui.
5. Constituer des territoires "Zéro déchet"	Gestion, valorisation des déchets et recyclage	Collecte des déchets	CCHPPB	Acquisition d'un camion de collecte des déchets	251 000 €	2021	100 000 €			Programme DEFR 2021 appui.
5. Constituer des territoires "Zéro déchet"	Gestion, valorisation des déchets et recyclage	Collecte des déchets	Commune de Saint-Marcel-les-Eaux	Acquisition d'un véhicule utilitaire travaux avec parapluie à feuilles pour les services techniques	35 994 €	2022	25 190 €			Programme DEFR 2021 appui.
1. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Préservation du patrimoine	Accompagnement du patrimoine protégé	Commune de Savière-la-Roche	Travaux de sécurisation du mur de soutènement de l'église	71 885 €	2022	35 943 €			Programme DEFR 2021 appui.
SOUS-TOTAL Axe 2 – Subventions obtenues (€ HT)					9 733 871 €		3 136 420 €			
TOTAL actions 2021 – Subventions obtenues (€ HT)					10 569 645 €		3 483 909 €			

2) Actions demandant à financer (financement indicatif sous réserve de la disponibilité des crédits)

Axe 1 : Développement du territoire (comprend 4 orientations)

2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (slow tourisme)	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCPFML	Etude de réorganisation d'un office de Tourisme Inter-Intercommunal	8 000 €	2022	4 000 €			Programme DEFR 2021 appui.
3. Accompagner la transformation du modèle agricole local	Transition écologique	Agriculture et alimentation / économie circulaire	Commune de Fozcaquier	AMO pour une réalisation en cuisine centrale	65 000 €	2022	32 500 €			Programme DEFR 2021 appui. (1 400 000 euros) + PALMADIS
1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière senteurs-savéurs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Acquisition / aménagement de logements et commerce à Bellanne (Maison Fontès)	850 000 €	2022	350 000 €	35 000 €	5 000 €	Programme DEFR 2021 appui. (1 400 000 euros) + PALMADIS
1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière senteurs-savéurs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Logement V&A de réhabilitation et terrain (ZAD+ propriétaires)	270 000 €	2022	135 000 €			Programme DEFR 2021 appui.

1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière senteurs-saveurs	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPPB	Atelier réalisés à Banon	1 100 000 €	2022	250 000 €			
1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière senteurs-saveurs	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPPB	Aménagement ZAE Dauphin	400 000 €	2022	120 000 €	120 000		maître d'œuvre : CHERCAT à la demande de la commune de Banon. Réalisation des travaux le 15/11/2022
1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière senteurs-saveurs	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPPB	Commerce Réalienne	150 000 €	2022	60 000 €			
1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière senteurs-saveurs	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPPB	Acquisition et réhabilitation (commerce et logement) à Striane-la-Ronde	200 000 €	2022	60 000 €	60 000		
2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (New tourism)	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPPB	Aménagement du bureau d'informations touristiques (ancien lavoir) à Réalienne	150 000 €	2022	45 000 €		15 000	
SOUS-TOTAL Axe 1 - Subventions sollicitées (€ HT)					2 693 000 €		751 500 €			

Axe 2 : Environnement et cadre de vie (comprend 4 orientations)

5. Construire des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Accompagnement du développement durable du territoire	CCPFML	Projet de modernisation de la collecte des Ordures Ménagères	2 952 040 €	2022	1 200 000 €	1 155 000		Maître d'œuvre : FADIME au titre des fonds à destination des collectivités
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Forcalquier	Aménagement du complexe Sportif / Santé Fontauts (Tranche 1) : salle, tennis, foot (ANO / étape 1)	480 000 €	2022	166 159 €			
5. Construire des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Collecte des déchets	CCPFML	Décheterie de Saint-Etienne-les-Orgues réhabilitation, localisation de produits chimiques et reprise de la toiture, aménagement de l'espace images	80 000 €	2022	24 000 €			
5. Construire des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Collecte des déchets	CCPFML	Travaux à la déchetterie de Forcalquier	220 000 €	2022				
1. Mieux préserver la ressource en eau	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Forcalquier	Déjà en place : installation et végétalisation des cours des écoles maternelles et élémentaires / Colon de verdure pour la pluie	376 840 €	2022	75 368 €			100 € (Agence de l'eau) + 75 368 € (Commune de Forcalquier)
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de Forcalquier	Etude, modification du site de circulation et aménagement / sécurisation de l'axe René Cassin place St-Sébastien - Gare routière de Forcalquier (ANO + 50% des travaux) phase 1	214 864 €	2022	75 203 €			
1. Mieux préserver la ressource en eau	Transition énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Forcalquier	Création du nouveau réservoir d'eau		2022	600 124 €	200 000 (FRAT)	97 447	Le coût du projet global à 3 517 451 €, dont 27% (1 000 000) pour la création de la centrale électrique et des ouvrages d'habillage de réservoir existants dont 75% (750 000) pour le FRAT. Reste de 250 000 € à financer par la commune. Le FRAT (200 000) est financé par l'Agence de l'eau.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre les déserts médicaux, renforcement de l'accès aux soins de proximité	Commune de Saint-Etienne-les-Orgues	Création d'une Maison de Santé à Saint-Etienne les Orgues	902 258 €	2022	415 000 €	225 000		100 € (Fonds de Coopération CCFPML) + 900 000 € (Commune de St-Etienne-les-Orgues)
1. Mieux préserver la ressource en eau	Transition énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Lurs	Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable	35 000 €	2022	17 500 €			Financement : 10000 € (Etat) 20000 € (Commune de Lurs) et le montant du projet à compléter
1. Mieux préserver la ressource en eau	Transition énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Lurs	Rénovation des réseaux d'eau « réseaux layards libre tranche « la serre »	445 000 €	2022	111 250 €			Financement : sur le compte du grand territoire (Agence de l'eau) à compléter par la commune.

7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune d'Aubenas les-Alpes	Construction d'un éco-quartier : logements neufs passifs/haus et inclusifs (tranche 1)	700 000 €	2022	300 000 €				Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 420 000 € et en 2023 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 210 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention, mobilisé en partie de 2022, est financé par le plan de 2022, de 2023 et de 2024.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Équilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Banon	Réalisation d'un espace ludique-sportif	540 050 €	2022	200 000 €	162 015 (FRAJ)			Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 200 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mane	Réhabilitation lot Nord La Bourgade	900 000 €	2022	475 000 €	90 000	10 000		Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 441 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mane	Aménagement placette du centre	350 000 €	2022	140 000 €	205 000 (FRAJ)	11 000 (FDDAC) 10 000 (arrêté préfectoral)		Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 140 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Préservation du patrimoine	Rénovation du patrimoine protégé	Commune de Retanne	Aménagement ensemble Le Château	2 135 953 €	2022	1 700 000 €	250 000	50 000		Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 1 700 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
4. Encourager les économies d'énergie et la production d'ENR	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Pignatier	Chauffe bois (réseau chaleur)	100 000 €	2022	30 000 €	30 000			Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 30 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
4. Encourager les économies d'énergie et la production d'ENR	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Bevest-des-Bruissies	Chauffe bois (réseau chaleur)	150 000 €	2022	45 000 €	45 000			Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 45 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
4. Encourager les économies d'énergie et la production d'ENR	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Saumane	Chauffe bois (réseau chaleur)	100 000 €	2022	15 000 €	30 000			Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 15 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Saumane	Acquisition / Réhabilitation de logements	600 000 €	2022	400 000 €	60 000	20 000		Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 400 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
5. Constituer des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et recyclage	Collecte des déchets	CCHPPB	Acquisition et installation de colonnes semi-enterrées (tranche 2)	150 000 €	2022	60 000 €				Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 60 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
5. Constituer des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et recyclage	Collecte des déchets	CCHPPB	Aménagement de la déchèterie de Banon (tranche 2 : construction de garages et ateliers)	558 000 €	2022	200 000 €				Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 200 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
5. Constituer des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et recyclage	Accompagnement du développement durable du territoire	CCHPPB	Acquisition d'un camion de collecte des déchets	250 000 €	2022	70 000 €				Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 70 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre les déserts médicaux, renforcement de l'accès aux soins de proximité	CCHPPB	Aménagement maison médico-sociale à Banon	220 000 €	2022	70 000 €				Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 70 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre les déserts médicaux, renforcement de l'accès aux soins de proximité	CCHPPB	Aménagement maison médico-sociale à Saint-Michel l'Observatoire	150 000 €	2022	50 000 €				Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 50 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition climatique énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de Saint-Michel l'Observatoire	Aménagement de l'espace couverturage	200 000 €	2022	80 000 €	50 000			Sur 2024, la commune sollicite en 2022 une subvention DDTF 2022 à hauteur de 80 000 €. Le 100 000 € de demande de subvention 2022 est financé par le plan de 2022 et de 2023.
SOUS-TOTAL Axe 2 – Subventions sollicitées (€ HT)					12 910 005 €		6 671 604 €				
TOTAL actions 2022 – Subventions sollicitées (€ HT)					15 608 005 €		7 423 304 €				


Crédits de l'Agence nationale de l'habitat (sous réserve de l'adoption des dotations)
 Les chiffres ayant effectivement fait l'objet d'une demande de subvention de la part de l'Etat (DETRV 05K) en 2021

ANNEXE III – Projets à moyen terme 2023-2026 (financement indicatif sous réserve d'études, chiffrage et disponibilité des crédits)

Autre CP	Autre CP	Projet d'action (zone/territoire)	Maîtrise d'ouvrage	Titre	Enveloppe financière prévisionnelle (€ HT)	Début des travaux (année de début)	Financement État (€ HT)	Financement Région (€ HT)	Financement Département (€ HT)	Financement Commune (€ HT)	Observations	
		2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (slow tourisme)	Transition climatique énergétique et environnementale	Requalification des territoires	CCPFML	Redynamisation de la Station de Lure : aménagement et installation d'équipements écocitoyens responsables	200 000 €	2023	70 000 €		Par Arrêté préfectoral n° 2022-10-10-0001 du 10/10/2022, le site de la station de Lure est classé en zone de protection des sites classés (ZPSC) de la commune de Lure.	
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Forcalquier	Rénovation thermique, écoresponsable et design du Grand Carré (100m) en vue d'un tiers-lieu "Savoirs & Sèvres"	563 992 €	2023	120 000 €		TR = 20,19% + Fonds de concours 1,14 M€	
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCPFML	Extension de la ZA des Chânes - création de 6 ateliers-relais	2 700 000 €	2024	810 000 €	540 000	270 000	2,0 000 € (C2023) + 810 000 € (Commune de Forcalquier) + 270 000 € (Savoirs Sèvres)
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCPFML	Hôtel d'entreprises dédié à la filière "Savoirs & Sèvres"	2 200 000 €	2024	660 000 €	49 930 (CRET)		2,0 000 € (C2023) + 200 000 € (Savoirs Sèvres) + 450 000 € (Commune de Forcalquier)
		2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (slow tourisme)	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCPFML	Création d'un bistrot de pays	690 000 €	2024	40 000 €			Financement de travaux locaux. Demande de Bénévolat 15 %.
		3. Accompagner la transformation du modèle agricole local	Transition climatique énergétique et environnementale	Agriculture et alimentation / économie circulaire	CCPFML	Création d'une restauration en cuisine centrale	1 617 948 €	2025	242 692 €	800 000	242 692	564 € (Commune de Forcalquier)
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Aménagement ZAE Reilhanna	700 000 €	2023	250 000 €	200 000		TR 2023. Chiffre AT 3 à augmenter et prévoir coût infrastructure hors
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Aménagement de la friche de l'ancienne mine à Saint-Maime (première tranche)	700 000 €	2023-2024	350 000 €	200 000		Financer travaux à réaliser dans le cadre de la mise à disposition de la DDT pour le montage de dossier
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Aménagement des bâtiments de la mine à Saint-Maime (deuxième tranche)	800 000 €	2023-2024	250 000 €	200 000		TR 2023. MDT complété dossier, pour montage de la demande de la DDT pour le montage de dossier
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Acquisition de bâtiments d'accueil d'entreprises à Saint-Maime (ancienne gare)	400 000 €	2023-2024	100 000 €	100 000		TR 2023. Voir Plan et DDT
		2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (slow tourisme)	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Aménagement de La maison du tourisme à Banon	700 000 €	2023-2024	200 000 €	200 000	100 000	ALCOYRA. Voir PDL DDT 2023.
		2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (slow tourisme)	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Hôtel communal à Banon	1 000 000 €	2023-2024	300 000 €	300 000		Financer en partie. Voir PDL. Initiation 7 oct. 2023 ?
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Equilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCHPPB	Commerces Hospitalet	300 000 €	2023-2024	170 000 €			
		2. Conforter la filière touristique, répondre aux nouvelles attentes (slow tourisme)	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	CCHPPB	Valorisation des eaux minérales (thermales) à Saint-Martin-lès-Eaux	2 500 000 €	2023-2024	500 000 €	300 000		TR 2023. Voir ANCI, ADRI et PDL 18 2024 ?
		1. Accompagner le développement économique et durable, en particulier la filière secteurs-savoirs	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Accompagnement du développement durable du territoire	CCHPPB	Mise en place d'une ressourçante des déchets du bâtiment à Reilhanna	400 000 €	2024	150 000 €	150 000		TR 2024 ?
SOLUS-TOTAL Ann 1 – Métrants prioritaires (€ HT)						35 871 940 €		4 262 692 €				

Axe 2 : Environnement et cadre de vie (comprend 4 orientations)

7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Saint-Etienne-les-Orgues	Sécurisation et rénovation de l'Abbaye Notre Dame de Lure	1 200 000 €	2023	200 000 €			
6. Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	CCPFML	Réalisation des actions définies dans le plan de gestion des cours d'eau (GEMAPI)	150 000 €	2025	45 000 €			Financement par le contenu de projet à prévoir. Préciser de l'axe à solliciter en priorité.
6. Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	CCPFML	Sécurisation et diversification de l'alimentation en eau potable des communes	1 670 000 €	2024-2026	334 000 €			Financement par le contenu de projet à prévoir. Préciser de l'axe à solliciter en priorité.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Équilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Forcalquier	Sécurisation et réaménagement du Parc-Jardin d'enfants	185 000 €	2025	64 750 €			
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Équilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Forcalquier	Réaménagement du complexe sportif de Forcalquier (tranche 2) (M2 + 4400 m2 travaux) : solénoïde, tennis, foot, piscine, parcours santé escalade, skatepark	6 124 250 €	2023-2025	2 157 468 €			
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Équilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	Commune de Forcalquier	Aménagement R+1 et R+2 Maison Lucien Henry (étude + création de logement) : phase 1 études	242 726 €	2023	84 954 €			
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCPFML	Rénovation thermique de 30 à 35 logements sociaux communaux	1 400 000 €	2023	420 000 €			400 000 € (CNET) + 420 000 € (contenu de l'opération) + 540 000 € (travaux de rénovation)
4. Encourager les économies d'énergie et la production d'ENR	Transition climatique énergétique et environnementale	Maîtrise de la consommation d'énergie	CCPFML	Optimisation de l'éclairage public (éclairage LED) sur l'ensemble des communes membres.	550 000 €	2023	192 500 €	290 000 (CRET)		
5. Conduire des Territoires zéro déchets	Création, valorisation des déchets et recyclés	Accompagnement du développement durable du territoire	CCPFML	Système de contrôle et d'accès aux 2 déchetteries de l'EPIC	140 000 €	2023	42 000 €			
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition climatique énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de Forcalquier	Etude, modification du sens de circulation et aménagement / sécurisation de l'axe Saint-Casimir - M. Bourd - Champs roulers de Forcalquier (lot 1 et 2)	185 287 €	2023	64 829 €			Financer avec l'éligibilité à la DRIREF (2023-2025) à hauteur et possibilité de solliciter sur l'opération de l'opération de travaux.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition climatique énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de Forcalquier	Appels de sous-traitement (entretien, aménagement et état d'entretien, entretien d'un bureau de travail vélos, réparation du matériel, entretien d'un matériel)	1 053 660 €	2023	356 781 €			
6. Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	Commune de Lurs	Interconnexion DLVA / eau du Verdun	425 000 €	2023	200 000 €			Financement par le contenu de projet à prévoir. Préciser de l'axe à solliciter en priorité.
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre l'isolement des personnes âgées	Commune de Bevest-du-Bion	Maison familiale type hétérogène à Bevest-du-Bion	2 500 000 €	2023	500 000 €	150 000	100 000	ANCT (commune), Commune (subvention 2023-2025) (commune) + 150 000 (CRET) (commune) + 100 000 (commune) pour la construction (commune) + 100 000 (commune) pour la mise à disposition (commune) + 100 000 (commune) pour la mise à disposition (commune)
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Équilibre et solidarité des territoires	Requalification des territoires	CCPFML	Aménagement espace public "Maison" à Nare	1 000 000 €	2023	300 000 €			

7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPB	Place du 8 mai à Dauphin (voies?)	800 000 €	2023-2024	120 000 €			
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Barom	Village (Petite Ville de Demais)	600 000 €	2023	200 000 €			Document ANAH Report de 2022 à 2023.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Barom	Réhabilitation de logements RH	600 000 €	2025	400 000 €	80 000	40 000	Document Etat de 200 000 euros en 2024.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPB	Ancienne mairie de Villemas (deux logements)	250 000 €	2025	80 000 €			
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mare	Réhabilitation Rue Sud « La Bourgade »	1 500 000 €	2024	1 000 000 €	150 000	50 000	Document Etat de 1 000 000 € de l'ANAH pour 2024 et la DTEP 2024 (100 mil €).
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Dauphin	Réhabilitation du logement « Pie Margot »	150 000 €	2023	50 000 €	15 000	10 000	Document ANAH DTEP 2023 ?
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Dauphin	Réhabilitation de logements dans l'ancien Presbytère	250 000 €	2023	100 000 €	25 000	10 000	Document ANAH DTEP 2023 ?
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Hospitalet	Acquisition et construction de trois logements neufs	500 000 €	2023	200 000 €	50 000	20 000	Document en consultation DTEP 2023 ?
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Revest-des-Brosses	Réhabilitation de logements	1 567 000 €	2023	700 000 €	200 000	20 000	
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mare	Amenagement de l'espace public « Sujud »	150 000 €	2023	60 000 €		10 000	Document 2023
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mare	Amenagement de l'espace public	750 000 €	2024	200 000 €	200 000		Document 2024
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mare	Réhabilitation de l'Hôtel « Miraval »	2 500 000 €		1 200 000 €	250 000	150 000	Document Etat de 1 500 000 € de l'ANAH. Autres Beneficiaires de 100 €.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	Commune de Mare	Réhabilitation de logements à la maison « Bomioi »	750 000 €	2025	400 000 €	70 000	20 000	Document Etat de 750 000 € de l'ANAH et la DTEP 2023 (100 000 €).
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Equilibre et solidarité des territoires	Revitalisation des territoires	CCHPB	Maison familiale type bguinaga à Mare	1 500 000 €	2024	500 000 €	150 000	100 000	Document de prévision DTEP 2024. Autres Beneficiaires : 150 000 €.
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition environnementale	Transition énergétique	Commune de Dauphin	Isolation de la salle de fêtes	500 000 €	2023	200 000 €	150 000		Document 2023 ? Autres Beneficiaires : 10 000 €.
6. Mieux préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	CCHPB	Acquisition et installation de sondes de contrôle renouvelage	320 000 €	2023	64 000 €			Document de 200 000 € de Beneficiaires.

6. Préserver la ressource en eau	Transition climatique énergétique et environnementale	Préservation des ressources en eau potable	CCHPPB	GTMAP1 : Première tranche des travaux du Largue et de la Leye	1 800 000 €	2023	600 000 €	300 000	Le Luch (ancien) - OAR 2023 7 Financement Europe 1 100 000 euros. Agence de l'Eau Seine-Aval	
5. Constituer des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Accompagnement durable du territoire	CCHPPB	Acquisition de trois camions de collecte des déchets	800 000 €	2023-2024	210 000 €		TP 2022 7. Projet de mise en place de nouvelles équipes de territoire zéro déchets	
5. Constituer des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Accompagnement durable du territoire	CCHPPB	Mise en place d'un digesteur pour les bio déchets à Banoon	500 000 €	2024	150 000 €		avec CCHPPB, voir ADELAB. Budget : 400 000 € hors 110 000 €, France 2023. Projet qui va être financé par le territoire (chèque à l'initiative des élus)	
5. Constituer des Territoires zéro déchets	Gestion, valorisation des déchets et réemploi	Accompagnement durable du territoire	CCHPPB	Aménagement de la déchetterie à Reilhanne	700 000 €	2024	200 000 €	200 000	TP 2024 7. Projet de mise en place de nouvelles équipes de territoire zéro déchets = 250 000 €	
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Transition énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de l'Hospitalet	Garages pour logements	60 000 €	2023-2024	20 000 €			
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition climatique énergétique et environnementale	Mobilité	CCHPPB	2 parkings de covolantage à Mane	150 000 €	2023	50 000 €		Financement Europe de cette année	
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Transition climatique énergétique et environnementale	Mobilité	Commune de Mane	Aménagement d'un espace de covolantage	250 000 €	2014	100 000 €	75 000	15 000	Financement de la Commune de subvention de l'Etat. Coopération de la Région de la Haute-Normandie
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Préservation du patrimoine	Rénovation du patrimoine protégé	CCHPPB	Amphithéâtre de Saint-Maime	120 000 €	2023-2024	46 000 €			
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Préservation du patrimoine	Rénovation du patrimoine protégé	CCHPPB	Château de Reilhanne	900 000 €	2025	270 000 €		Financement de la Commune de subvention de l'Etat. Coopération de la Région de la Haute-Normandie	
7. Réhabiliter le bâti et promouvoir l'habitat durable	Préservation du patrimoine	Rénovation du patrimoine protégé	Commune de Reilhanne	Isolation de la chapelle des pénitents	100 000 €	2023	40 000 €	30 000	TP 2023 7	
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre l'isolement des personnes âgées	CCHPPB	Bâlopage à Reilhanne	2 000 000 €	2023-2024	400 000 €		de subvention 2024	
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre les déserts médicaux, renforcement de l'accès aux soins de proximité	CCHPPB	Centre médical de Mane (achat étage)	200 000 €	2023-2024	80 000 €			
8. Développer des services à la population, en utilisant de façon raisonnée les espaces	Santé	Lutte contre les déserts médicaux, renforcement de l'accès aux soins de proximité	CCHPPB	Maison médicale à Reilhanne	350 000 €	2023	140 000 €	140 000	de subvention 07/2024	
SOLS-TOTAL Anc 2 – Montants prévus (€ HT)					38 942 923 €		13 199 802 €			
TOTAL projets 2023 à 2026 – Montants prévus (€ HT)					52 414 863 €		17 852 404 €			

Droits de l'Agence nationale de l'habitat (sous réserve d'avis des donateurs)
 Dotation versée à l'occasion de la loi de finances pour 2024 (LFI 2024) au titre de la subvention de l'Etat (LFI 2024) au titre de la subvention de l'Etat (LFI 2024)

